Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport de relevés du bâti

Le « Castel de Baulou »

Commune de Baulou (Ariége)

Programme : Axe 11 / Les constructions élitaire fortifiées ou non du début du moyen âge à la période moderne
Intitulé de l'opération : Castel de Baulou PI 2024
Arrêté préfectoral (région Occitanie) du 15 avril 2024
Code opération : 14 12368 / PGR762024000001 (demande du 11 décembre 2023) valable du 16 avril 2024 au 31 décembre 2024

Titulaire de l'opération - direction scientifique : Jean-Paul Calvet



par Jean-Paul Calvet

En collaboration avec :
La Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol (S.H.R.S.F.)
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Sorèze (S.H.A.S.)
Le Groupe Spéléologique de Foix (G.S.F.)
La Mairie et les habitants de Baulou (Ariège)

Avec l'autorisation du Service Régional de l'Archéologie région Occitanie
DIRECTION RÉGIONALE des AFFAIRES CULTURELLES
- 2024 -



Si les cadastres de la commune sont particulièrement éloquents sur la présence d'un « *castel* » près du cimetière et de l'église paroissiale, ce site n'était pas identifié pour la carte archéologique et était resté « *inconnu* » pour les archéologues, seuls les textes anciens rappelaient son existence.
Les « *baulusiens et baulusiennes* » dans leur grande majorité avaient oublié leur « *château* ». Seuls quelques rares anciens en avaient gardé la « *mémoire collective* ».

Rapport de relevés du bâti du

« Castel de Baulou »

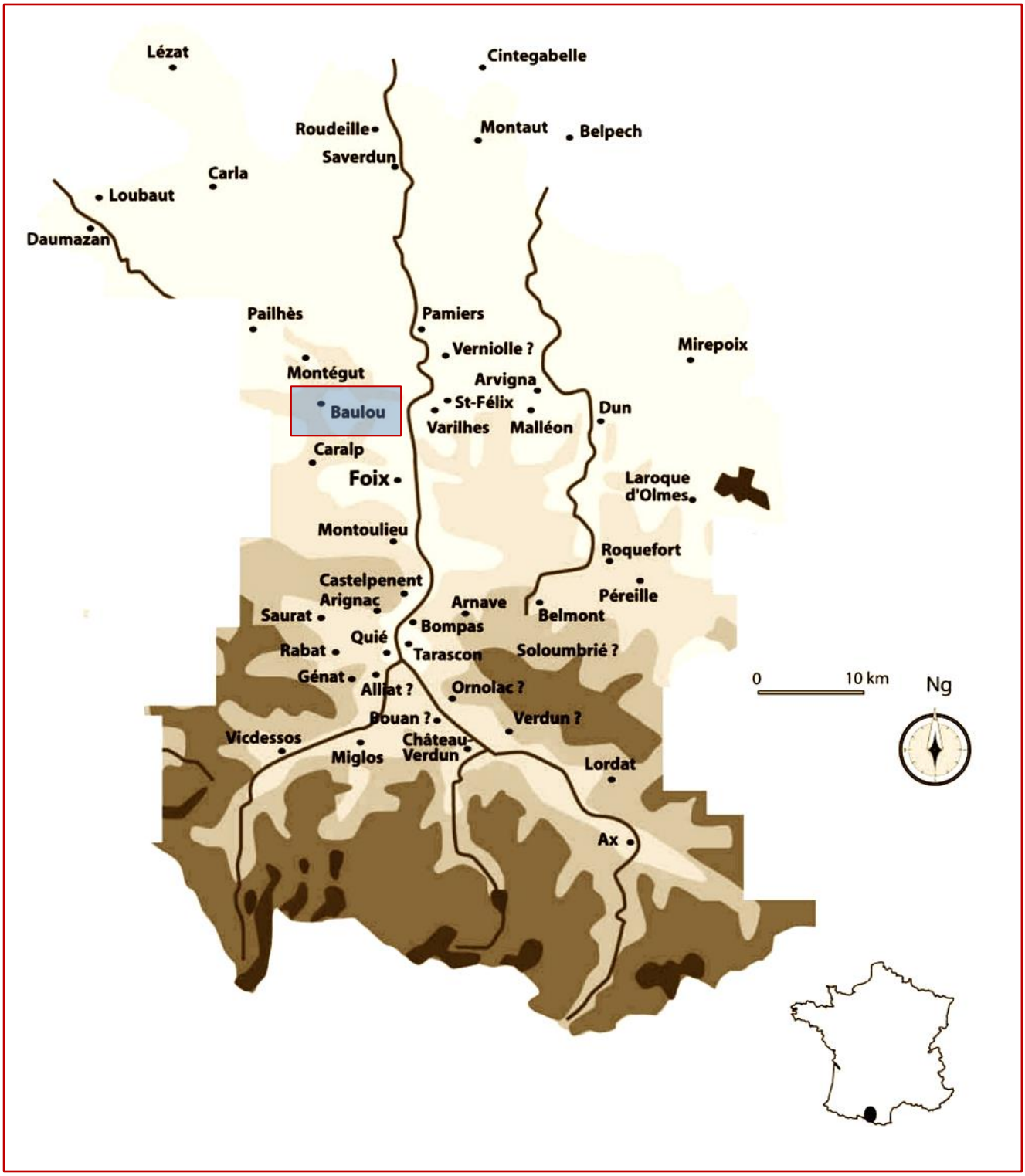
commune de Baulou (Ariège)

par Jean-Paul Calvet

En collaboration avec :
La Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol (S.H.R.S.F.)
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Sorèze (S.H.A.S.)
Le Groupe Spéléologique de Foix (G.S.F.)
La Mairie et les habitants de Baulou (Ariège)

Avec l'autorisation du Service Régional de l'Archéologie région Occitanie
DIRECTION RÉGIONALE des AFFAIRES CULTURELLES

- 2024 -



« *Fortifications comtales et fortifications inféodées aux comtes de Foix dans la seconde moitié du XII° siècle* ».
Cf. Florence Guillot in « *Les fortifications médiévales du comté de Foix* ». Baulou est indiqué !

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 76-2024-0385 Du 15/04/2024

portant autorisation de prospection diachronique.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu Vu l'arrêté préfectoral n° R76-2023-03-03-00024 du 3 mars 2023 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 novembre 2023 portant sudélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires des affaires culturelles (compétences générales et ordonnancement secondaire) ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762024000001, de demande d'opération archéologique arrivé le 11 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Jean-Paul CALVET est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection diachronique à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2024, sise en :

RÉGION : OCCITANIE
DEPARTEMENT : ARIEGE
COMMUNE : BAULOU
Cadastre : Section : B, Parcelle(s) : 1460, 1461, 1462, 1463

Intitulé de l'opération : Castrum de Baulou PI 2024.
Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.
Code de l'opération : **14 12368**

Article 2 - prescriptions générales
Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert
Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et

réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles
L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - Mouvements et prélèvements sur les objets
Pendant la durée d'étude du mobilier archéologique (maximum 5 ans) l'État est responsable de la sécurité des biens et de la réalisation des opérations d'étude scientifique nécessaires dans l'intérêt public de la recherche archéologique. Ainsi, tout mouvement des collections à des fins d'étude, d'expertise ou d'analyse, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conservateur régional de l'archéologie. La demande a lui adresser à l'adresse sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr, doit être accompagnée d'un inventaire des pièces concernées par ce déplacement et indiquer la durée du mouvement.
Par ailleurs, si ce transfert temporaire pour étude ou analyse induit une sortie du mobilier hors du territoire national, le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur régional de l'archéologie (à l'adresse sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr, formulaire Cerfa n°02-0083, https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083,).
Toute analyse impliquant la destruction partielle ou complète de restes humains ou animaux (prélèvement, forage, découpe) ou leur irradiation devra impérativement faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation spécifique au Conservateur régional de l'archéologie.

Article 6 - prescriptions particulières
Aucune

Article 7 - Le directeur régional des affaires culturelles, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jean-Paul CALVET.

Fait à Toulouse, le 15/04/2024

Pour le Préfet de la région Occitanie,
et par délégation,Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional



Léopold MAUREL

Autorisation du (des) propriétaire(s)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Je soussigné,
Nom et prénom : Emmanuel Lacroix
Adresse : 72 rue Alfred Duméril 31400 TOULOUSE
Courriel : lacroixemmanuel31@hotmail.fr

propriétaire du site du « Castel - castellum de Baulou »
Département : ARIEGE
Commune : Baulou
Adresse : près du Cimetière communal – zone sud-sud est
Cadastre (année, sections et parcelles) : 2011 section A parcelles 1460 à 1463

autorise le (la) responsable scientifique
Nom et prénom : Jean-Paul Calvet
Adresse : 14 chemin d'En Teste 81540 SOREZE
Courriel : j.calvet81@free.fr Téléphone : 06 86 42 06 47
Fonction : conseiller archéologie Société Histoire Archéologie de Revel
Organisme de rattachement : BEN - Société d'Histoire de Revel (31250)

à effectuer l'opération archéologique suivante
Nom de l'opération : relevé du Castel de Baulou
Nature de l'opération : relevé géométral du bâti (plan – coupes) – recherches historiographiques sur archives
Dates de la campagne : 1ère quinzaine de juillet 2024

☐ ~~Je souhaite que les biens archéologiques mobiliers susceptibles d'être mis au jour lors de l'opération archéologique soient déposés dans une collection publique, après le délai d'étude prévu par les dispositions réglementaires en vigueur. Les modalités de ce dépôt seront fixées par une convention ultérieure.~~
NON CONCERNE pas de fouilles

☐ ~~J'autorise le ou la responsable d'opération à réaliser, sous le contrôle scientifique du SRA et avec son autorisation, les analyses ou les mouvements de mobilier archéologique nécessaires pour leur étude.~~

NON CONCERNE pas d'étude de mobilier

Date : 7/12/23	**Signature :**

Fiche signalétique

Situation du site

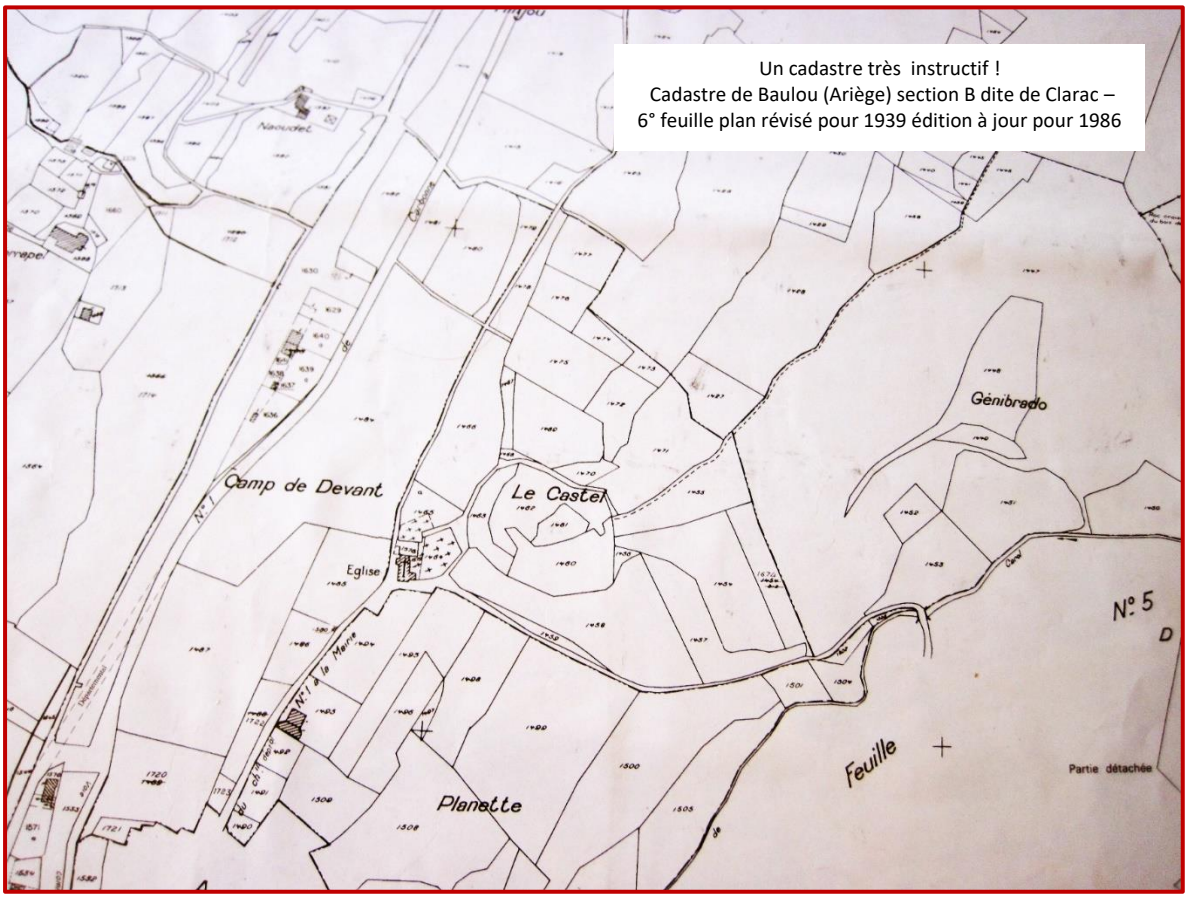
Site n° : non encore inventorié et numéroté
Département : Ariège
Commune : Baulou
Lieu-dit : « *le Castel* »
Cadastre : année 2011 /
Section(s) et parcelle(s) : section B parcelles 1452 - 1460 - 1463
Coordonnées LAMBERT III - zone SUD
Abscisse : Ax : 580,700
Ordonnée : Ay :6213,750
Altitude : entre 540 et 555 m

Propriétaire du terrain : M. Lacroix Emmanuel 72 rue Alfred Duméril 31400 TOULOUSE

Opération archéologique

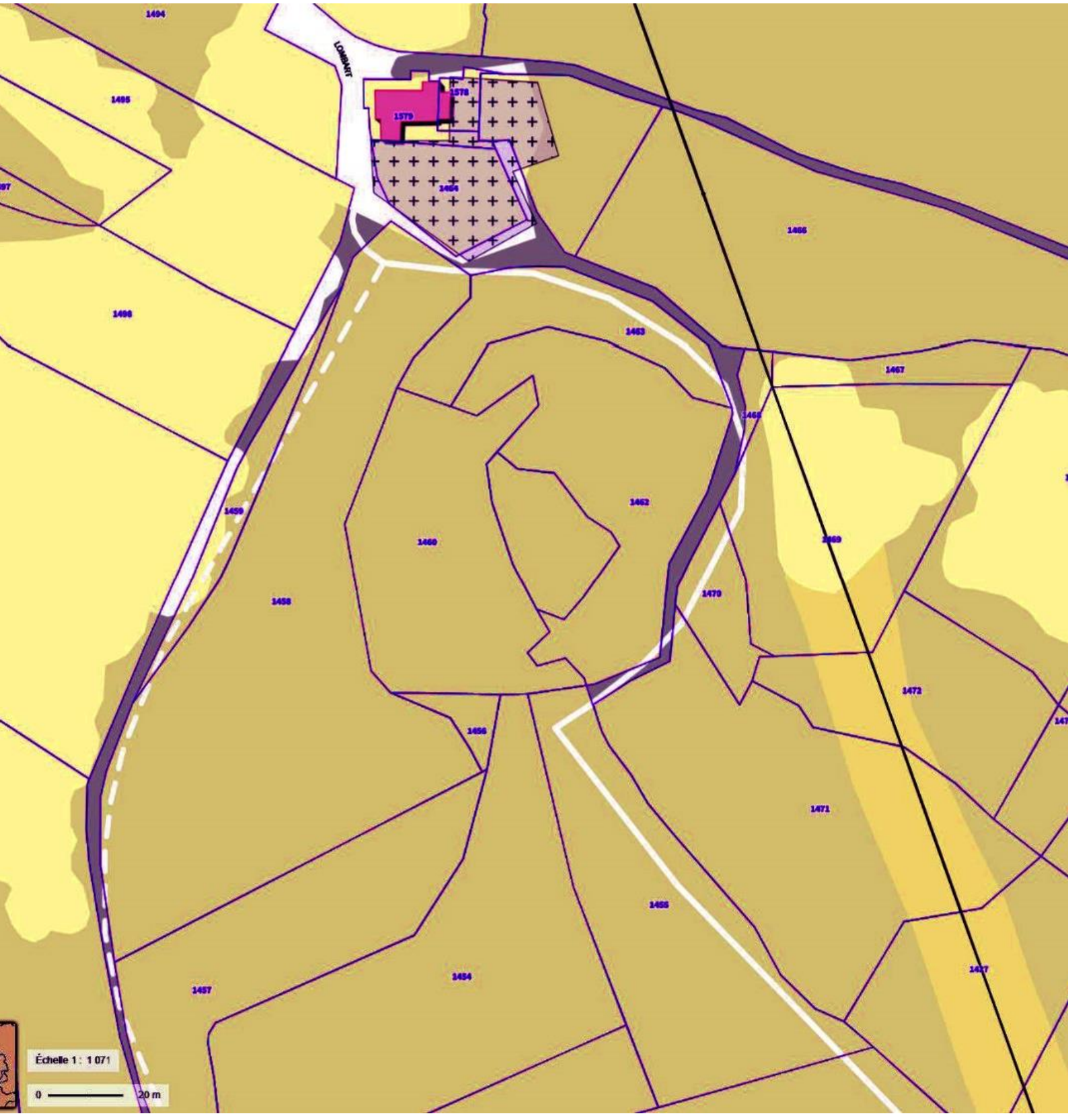
Programme : Axe 11 / Les constructions élitaire fortifiées ou non du début du moyen âge à la période moderne
Intitulé de l'opération : Castel de Baulou PI 2024
Arrêté préfectoral (région Occitanie) du 15 avril 2024
Code opération : 14 12368 / PGR762024000001 (demande du 11 décembre 2023)
valable du 16 avril 2024 au 31 décembre 2024
Titulaire de l'opération - direction scientifique : Jean-Paul Calvet

Organisme de rattachement : BEN - Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol,
Société d'Histoire et d'Archéologie de Sorèze et Groupe Spéléologique de Foix
Raisons de l'opération et objectifs : enregistrement et relevés des entités architecturales comme site archéologique avec objectifs de protection, éventuellement - valorisation. Inscription à la carte archéologique de l'Ariège

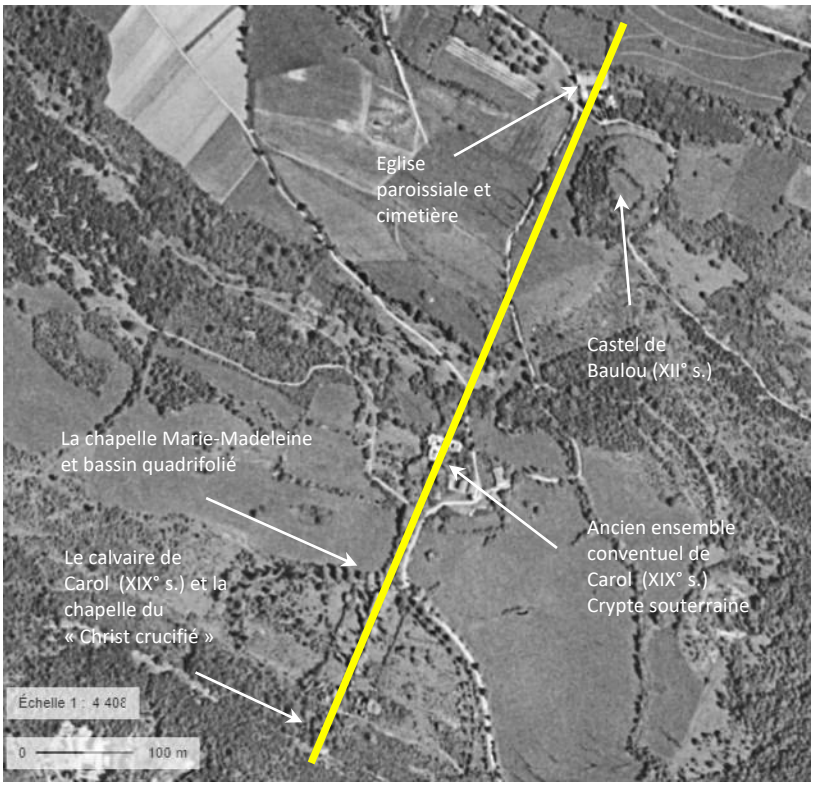


Un cadastre très instructif !
Cadastre de Baulou (Ariège) section B dite de Clarac –
6° feuille plan révisé pour 1939 édition à jour pour 1986

Diverses localisations cadastre - photo aérienne - etc.



Le parcellaire cadastral actuel du site section B parcelles 1462 - 1460 - 1463



Baulou et ses sites historiques et archéologiques

Photo aérienne des années 1950.
Dans un parfait alignement sont situés l'église paroissiale de Baulou, le cimetière et l'ensemble monumental du couvent de Carol à plus de 600 m au S - SW.

Un parcellaire circulaire est situé au sud-est du cimetière : il s'agit du « *Castel* » de Baulou.

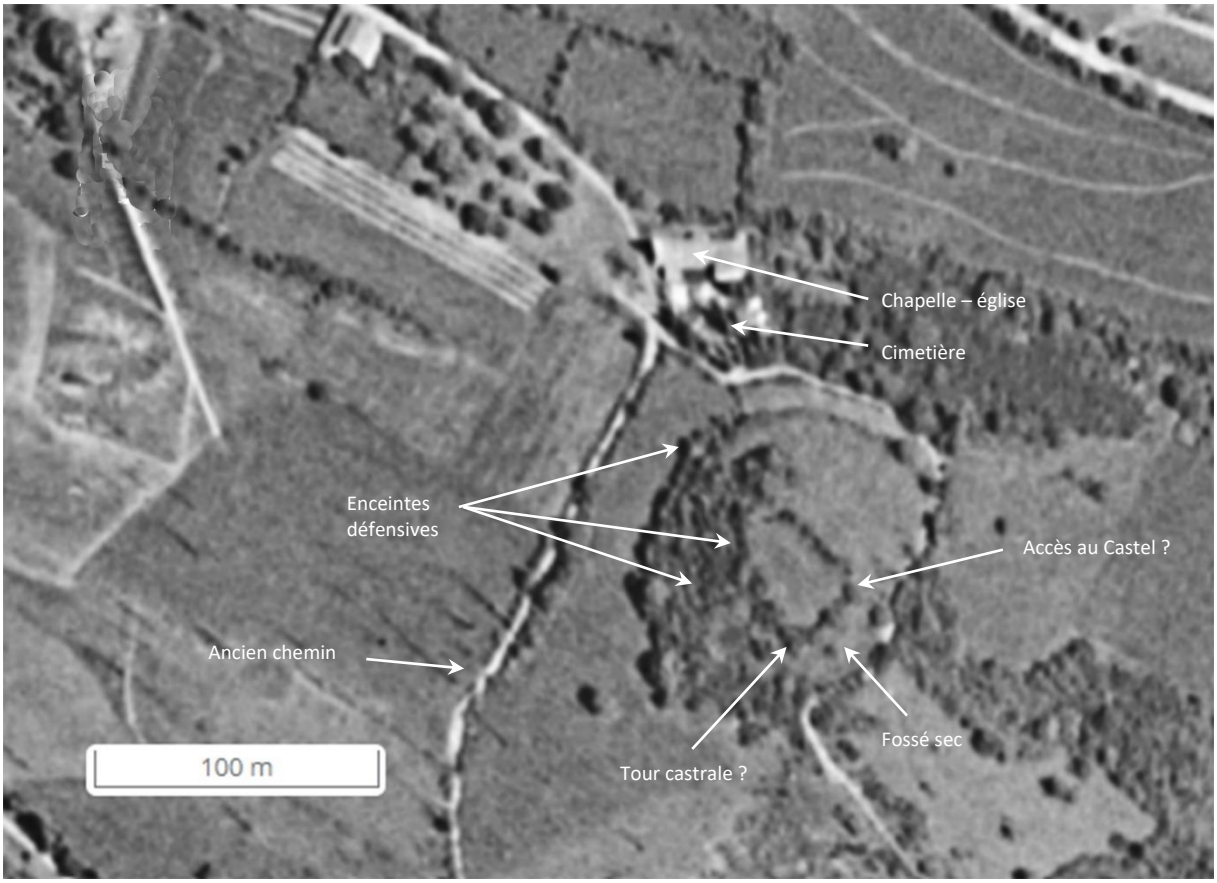


Photo aérienne des années 1950 agrandie. La « *motte* » relief du Castel est à l'époque cultivée, les parcelles sont très lisibles.
On note plusieurs enceintes qui semblent protéger un plateforme horizontale assez spacieuse peut-être le « *caput castri* ».



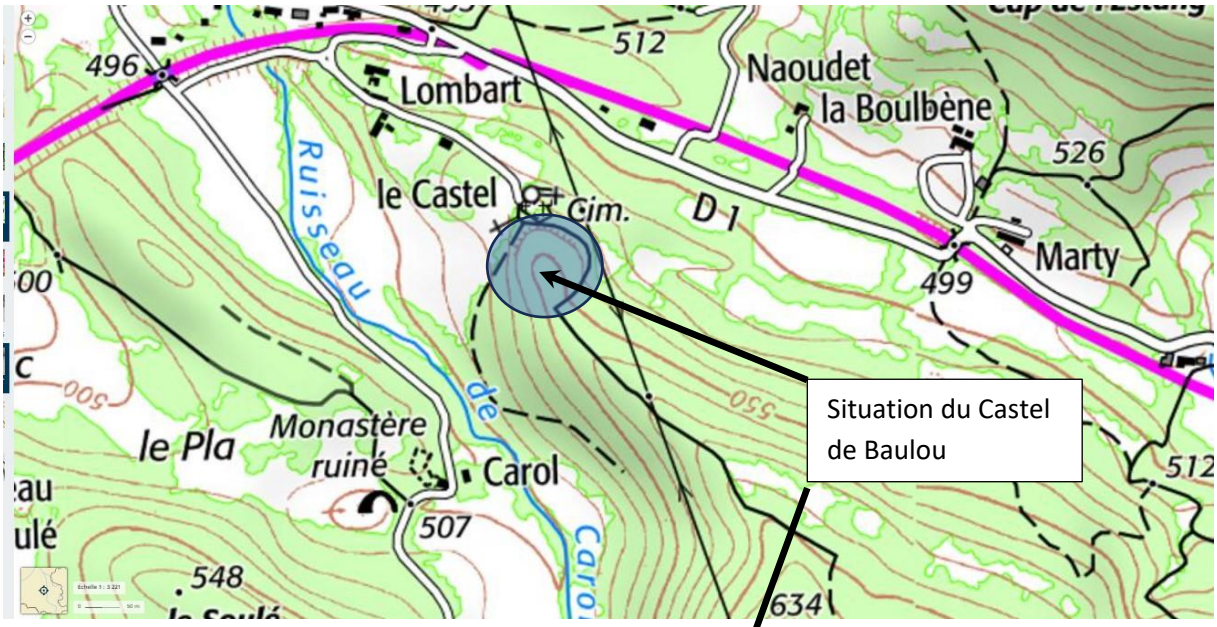
Photo aérienne de 2022. On notera l'extension du couvert végétal ; le chemin qui se dirige vers le sud est maintenant sous les frondaisons des arbres.

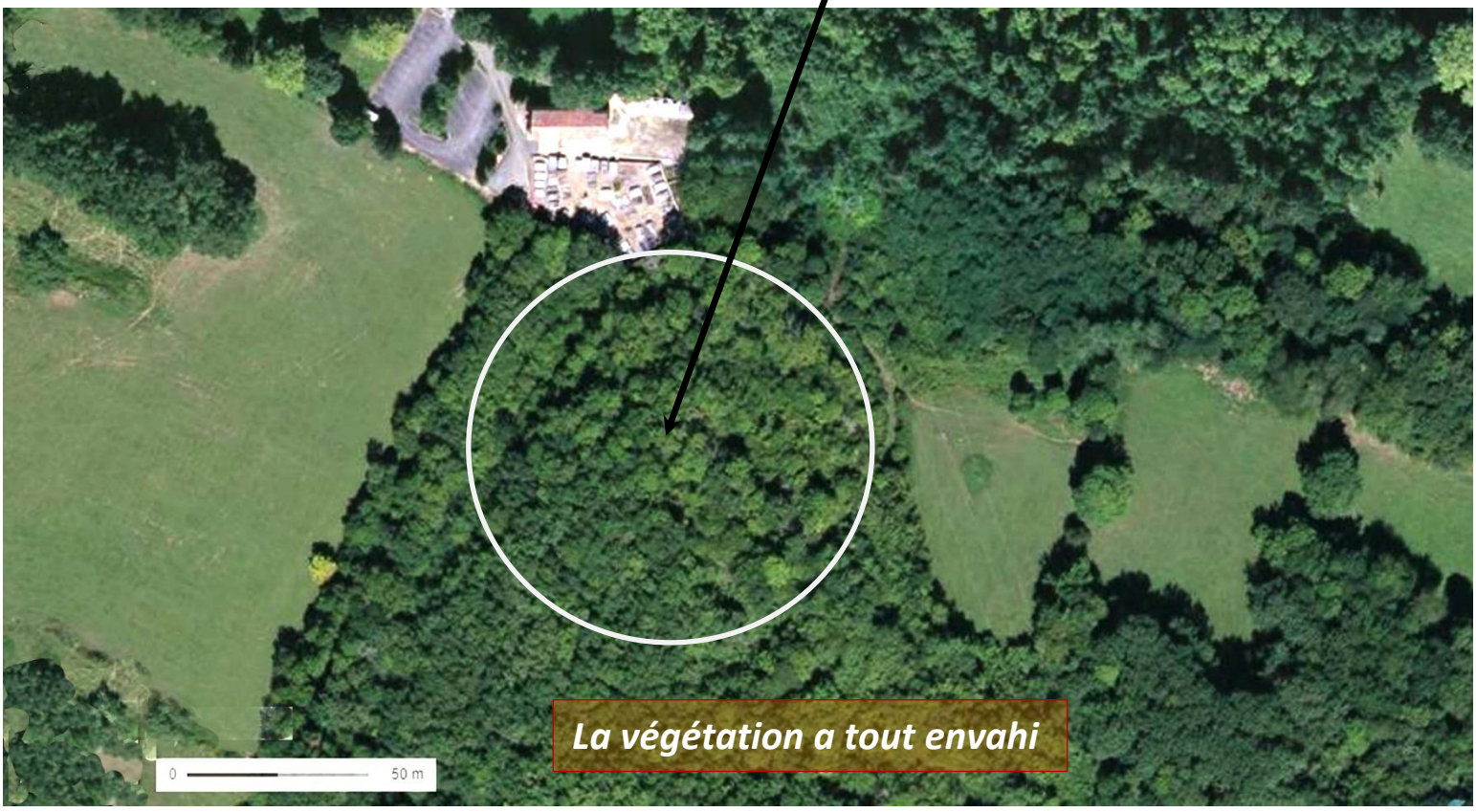


Photo aérienne de 1950 en 3 D. Cette photo permet de situer le Castel en bordure nord-ouest du relief de « *la Ginebrède* » et du lieu-dit « *Tiremounes* » extrémité nord-occidentale du Pech de Saint-Sauveur. Ce « *Castel* » se situe dans une position stratégique ; à l'intersection de trois voies importantes et près de l'interface comté de Foix – vicomté du Couserans avec en complément le fief des Bernard de Pailhès étant dans un lien de vassalité directe avec le comte de Toulouse.



Visuels situation géographique – administrative (cadastre)

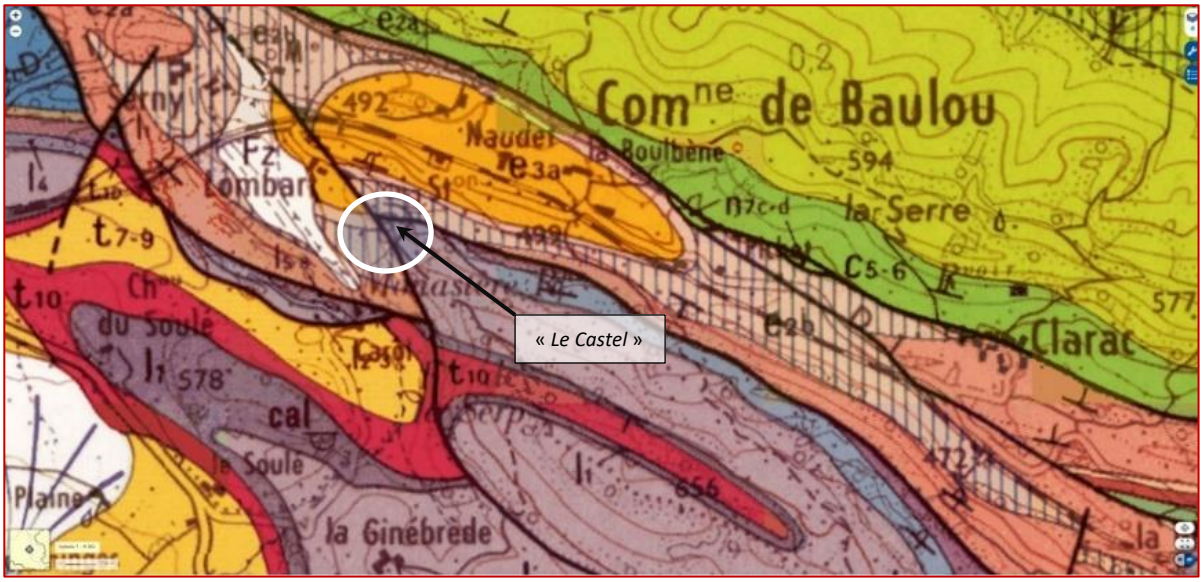




Contexte géologique

(cf. carte géologique du BRGM n° 1075 N – Foix et notice explicative)
http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/1075N.pdf

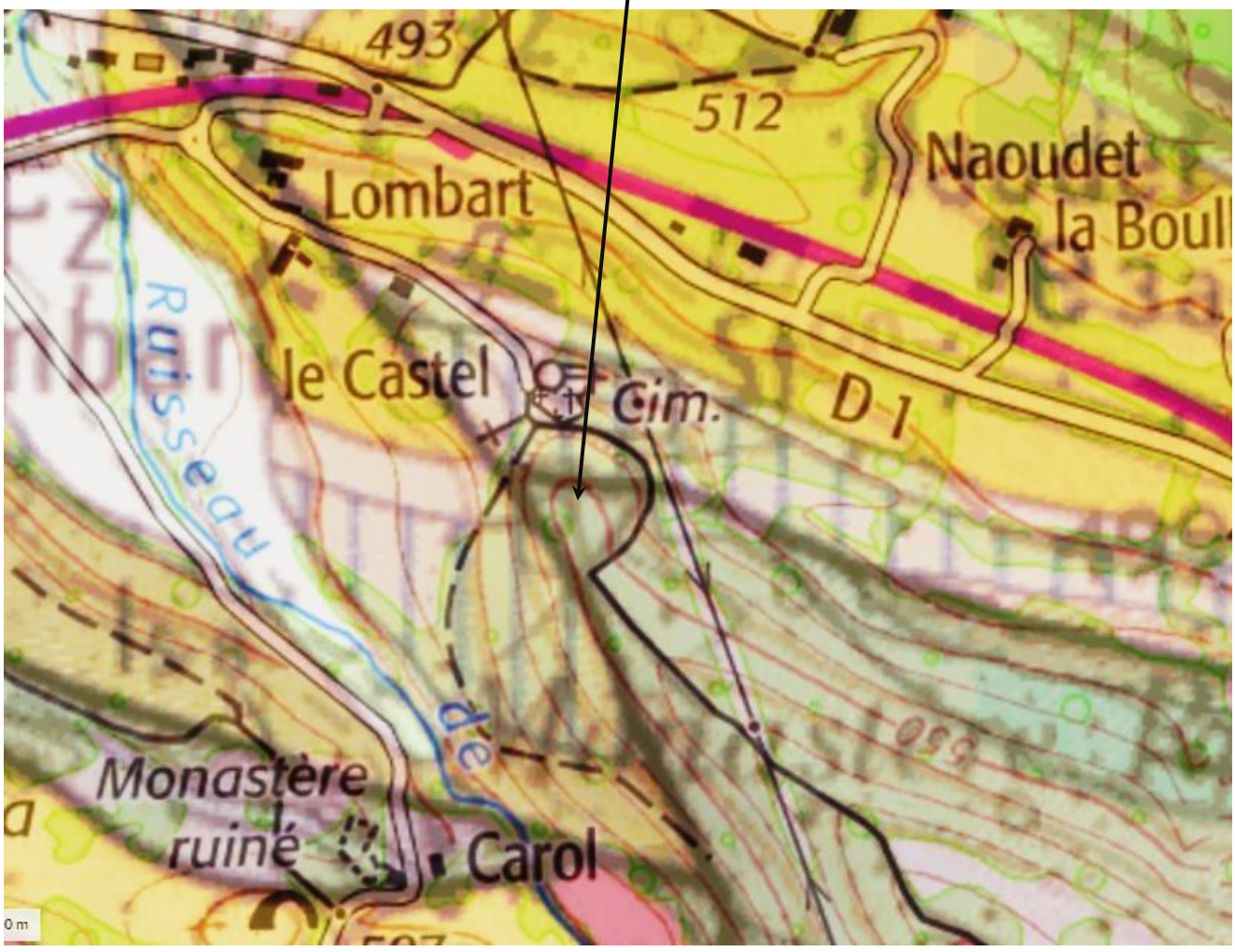
Le « Castel » de Baulou se situe dans un contexte géologique très complexe au point de jonction de plusieurs faciès géologiques (datant du secondaire marin au tertiaire lacustre) et sur des zones fortement tectonisées.
On y note la présence d'un ensemble de failles importantes dont plusieurs ont leur coalescence sur le site lui-même (direction SSE- NNW et SE-NW). Les terrains concernés par le site font partie de cet ensemble remarquable que constitue le « *lambeau éocène de Baulou* [1]» bien connu des géologues.
Ce « *lambeau* » correspond à une importante dépression existante à l'éocène provoquée justement par des mouvements tectoniques (« *faille de Baulou* ») . Les dépôts sédimentaires qui se sont déposés dans un cadre lacustre (sur plus de 1000 m d'épaisseur) dans cette cuvette ont par la suite formé un synclinal.
Les terrains concernés par le site du Castel sont :
E2b - Thanétien supérieur. « Marnes à Huîtres » et calcaires à Alveolina levis et Algues et
nombreux Echinanthus, Cérithes et Lucines, enfin, au sommet, des marnes, grès grossiers à Microcodium et même quelques lits de poudingue.
E3a - Ilerdien inférieur. Calcaires à Alveolina cucumiformis et marnes à Operculina subgranulosa. Dans le cœur du synclinal de Marty (lambeau de Baulou), l'Ilerdien inférieur est représenté par une mince couche de calcaire gréseux roux à Milioles.



La présence notable de reliefs calcaires dans ces espaces fortement tectonisés ont été certainement choisis pour l'implantation de la structure féodale. Le lieu est positionné dans l'extrémité occidentale de cet ensemble géologique ; l'altimétrie naturelle (rupture prononcée du relief) au départ a pu ainsi par anthropisation (relevée artificielle de terres avec renfort de murs chaudés) être accentuée pour mettre en place le système défensif.

1. On notera cette publication : Rey J. et Souquet P. – 1974 – « *Les synclinaux du lambeau de Baulou (Ariège) : témoins d'une couverture garumienne discordante sur la zone nord-pyrénéenne ».* C.R. Acad. Sc. Paris, 279 D, 1147 – 1149, 1 , pp. 30 (39.


« Le Castel »


493
512
Lombart
Naoudet
la Boul
le Castel
Cim.
D 1
Ruisseau
de
Monastère
ruiné
Carol
0 m

OBJECTIFS ET PROBLEMATIQUE DE L'OPERATION

Bien que le P.C.R. de Florence Guillot (« *Fortifications médiévales dans les Pyrénées - Comtés de Foix, Comminges, Couserans.* ») soit maintenant cloturé , nous continuons (avec son aval et l'apport de sa compétence [2]) l'inventaire et le renseignement de la carte archéologique avec des relevés du bâti des structures élitaires féodales de la région du Séronais (zone peu renseignée) ; d'autres projets pour les années à venir sont en cours d'élaboration par exemple le site du Roc de Caralp, le castrum de Labastide de Sérou, etc.).
À ce jour nous avons déjà fourni plusieurs rapports dans ce sens : Cadarcet - Montels - Unjat - Alzen - Manchifrotte - mais aussi plus éloigné de ce terrouir dans la vallée de la Garonne avec le castrum de la Grâce Dieu (« *Castrum de Besset* »).
On notera aussi dans un autre cadre chronologique, nos relevés de la topographie intégrale de la mine classée Monument Historique aux Atiels « *la mine de Goutil* » 700 m de longueur datant de la période antique 2° 3° A.E.C. ainsi que celle de Riverenert

Le « Castel de Baulou »

La structure du Castel proposée pour 2024 est sur un relief naturel calcaire anthropisé avec semble-t-il un double système défensif (ou triple) . De grands murs (MUR 1 -2 - 3 etc.) sont scellés à la chaux. Il existe semble-t-il un réduit castral (TC) ; de nombreuses scories en plusieurs points (SCO 1 - SCO 2 - SCO 3) présagent de la présence de bas-fourneaux (cf. photos en fin de rapport). Le site castral par lui-même est renseigné par divers textes du 12° s. et 13° s. (voir les diverses sources en fin de dossier).
Les dimensions totales du site sont de 150 m x 90 m environ pour une dénivellation de 20 m environ. Un petit « *écart* » de quelques maisons au lieu-dit « *Lombard* » pourrait être les vestiges de la première « *basse-cour* » du Castel.

Si le site est cité dans des documents notamment aux A.D. Ariège (Archives de la Tour Ronde de Foix qui ont été incendiées en partie mais heureusement dont une copie existait à Pau) il semble que ce site était peu connu des autochtones .
Le site est à notre connaissance inédit sur le plan archéologique ; il est toutefois cité sur le plan historiographique (Archives de la Tour Ronde - dossier Trésor des Chartes de Dossat et diverses publications PCR Florence Guillot et Denis Mirouse). Il est repéré en 2022 lors d'une prospection systématique (toutefois facile à repérer vu la toponymie et l'emplacement près du cimetière (personne dans le village n'avait conscience de ce site et mettaient le « château » plus à l'ouest dans une maison forte !) .

Si notre démarche consistait uniquement à en faire le relevé , le creusement par un blaireau (sur la partie sommitale du site MUR 10)) d'un important terrier (vu les matériaux déplacés en surface) a permis de relever de nombreux fragments de céramiques en cuisson réductrice évoquant l'ancienneté du site. Des bords d'oule très habituelles sur ce genre de site ont été relevés (voir analyse en fin de rapport).
La plupart des murs défensifs sont fortement détériorés ; ils ont pour la plupart servis de carrière certainement pour construire des maisons du village. Le « *MUR 13* » en particulier est très évocateur puisque le parement extérieur a été complètement détruit (les pierres ont été récupérées) laissant apparaître des structures du parement interne lié à la chaux (ce mur a en effet été construit dans toute son épaisseur sur une longueur importante à la chaux avec les pierres calcaires locales). On peut ainsi voir que ce mur lors de sa construction était libéré de toute matrice terreuse, puis a été remblayé dans sa face interne par des matériaux constituant une plateforme supérieure.

2. Ainsi que celle de Denis Mirouse.

Les acquis documentaires et historiographiques avant notre intervention

Nous donnerons ici une rapide chronologie concernant ce castel réalisée d'après les textes :

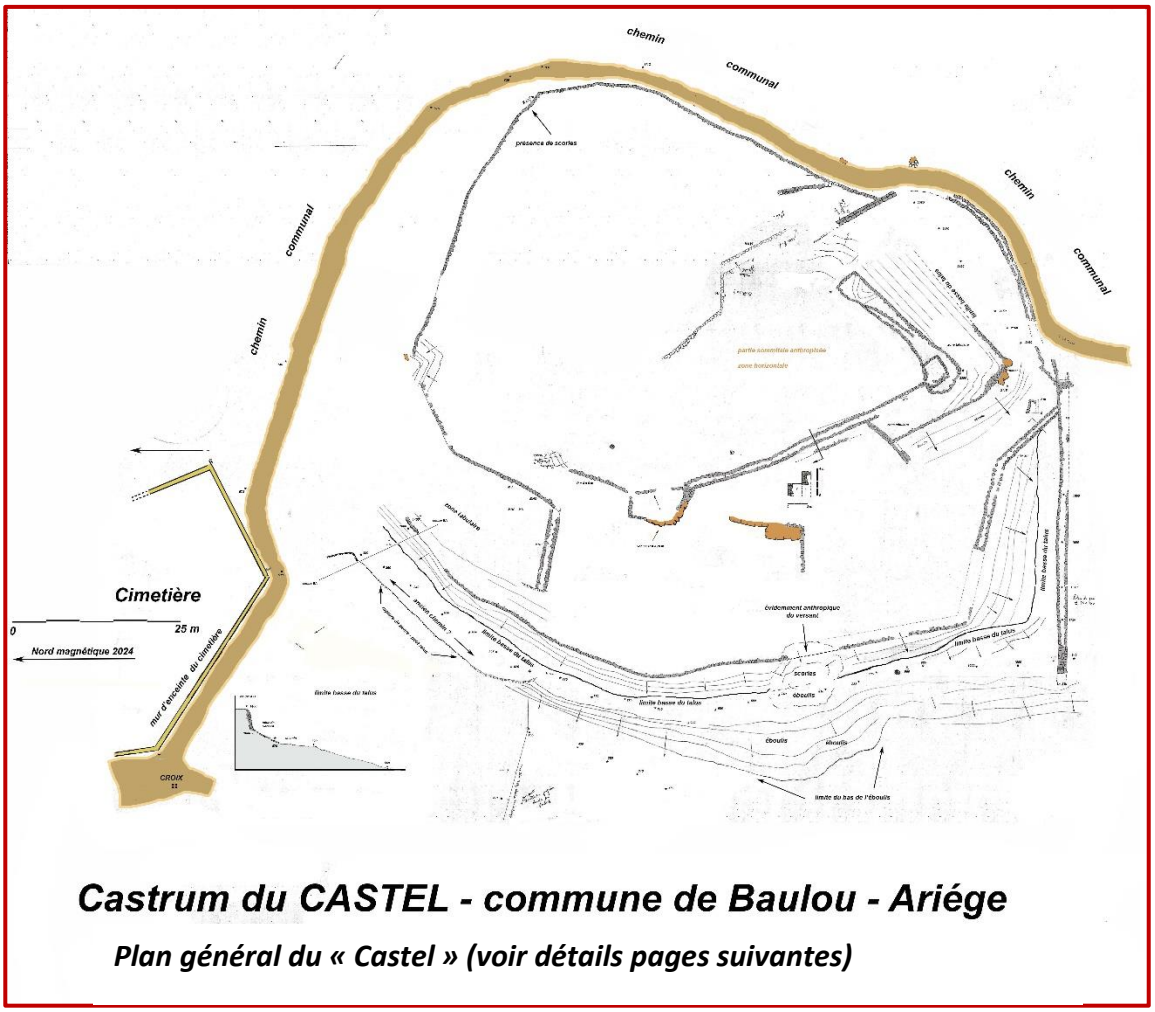
1144 – première mention de Baulou qui concerne des donations de dimes avec Cadarcet sous Roger-Bernard IV
1169 – par acte de donation le Comte de Foix, Roger Bernard, abandonne les dîmes de Cadarcet et de Baulou à l'abbé de Saint-Volusien de Foix.
1194. Un accord est fait entre Raymond Roger comte de Foix et « *Bernard Amielh de Palers* » (Paillès), par lequel le comte lui donne « *le château, justices et lieu de Baulou et Cadaissourt avec ses appartenances, censives, questes, leudes et généralement tout ce qu'il peut avoir audit lieu en contrepartie Amiel lui donne tout ce qu'il a depuis le château de Labarre jusqu'al casse d'Amelii* ».
Cette même année Bernard Amiel de Pailhès rend « *Hommage* » (Reconnaissance) à Raymond Roger, comte de Foix, du « *château de Baulou* ». Les « *écarts* » de Perazam et Ponsou, appelés à l'époque « *Cadaissourt (Cadaixourt)* », sont assujettis à Baulou et font donc partie du comté de Foix.
Cadarcet reste dans le Couserans [3] .

D'autres textes signalent des manuscrits plus tardifs (voir la liste en fin de dossier).



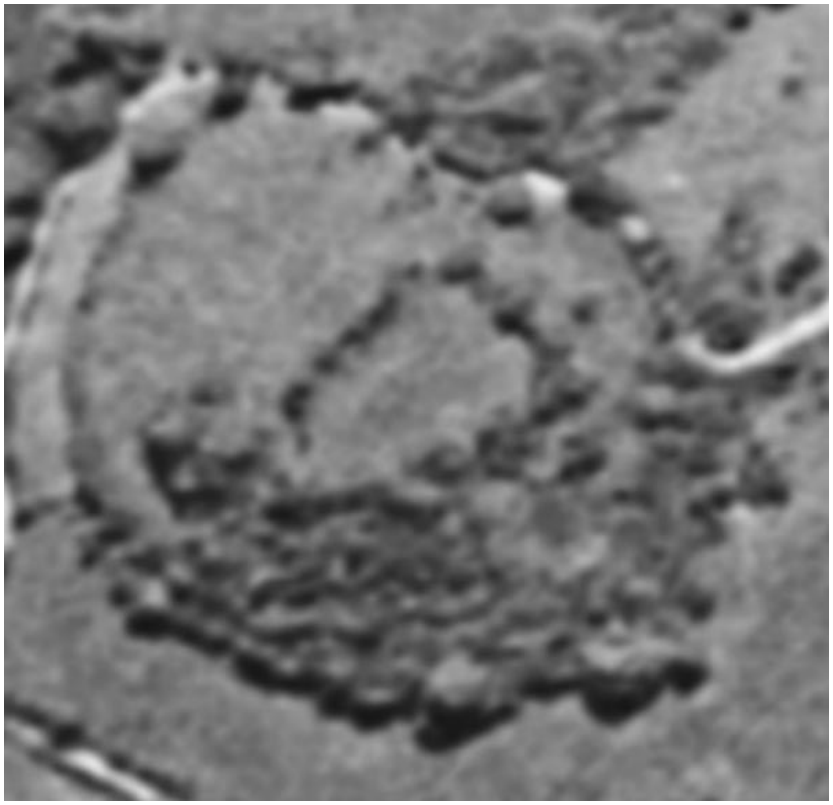
Construit sur un relief assez escarpé (zone tectonisée) le Castel de Baulou contrôle l'intersection de plusieurs chemins.
La dénivellation totale avoisine les 25 m.

3. Voir en particulier : Jean-Paul Calvet « *Histoire d'un village en Séronais – Cadarcet (Ariège)* » . Publication – édition collection Lauragais - Patrimoine, décembre 2024, 360 pp. ; voir en particulier divers chapitres pp.31 - 67.

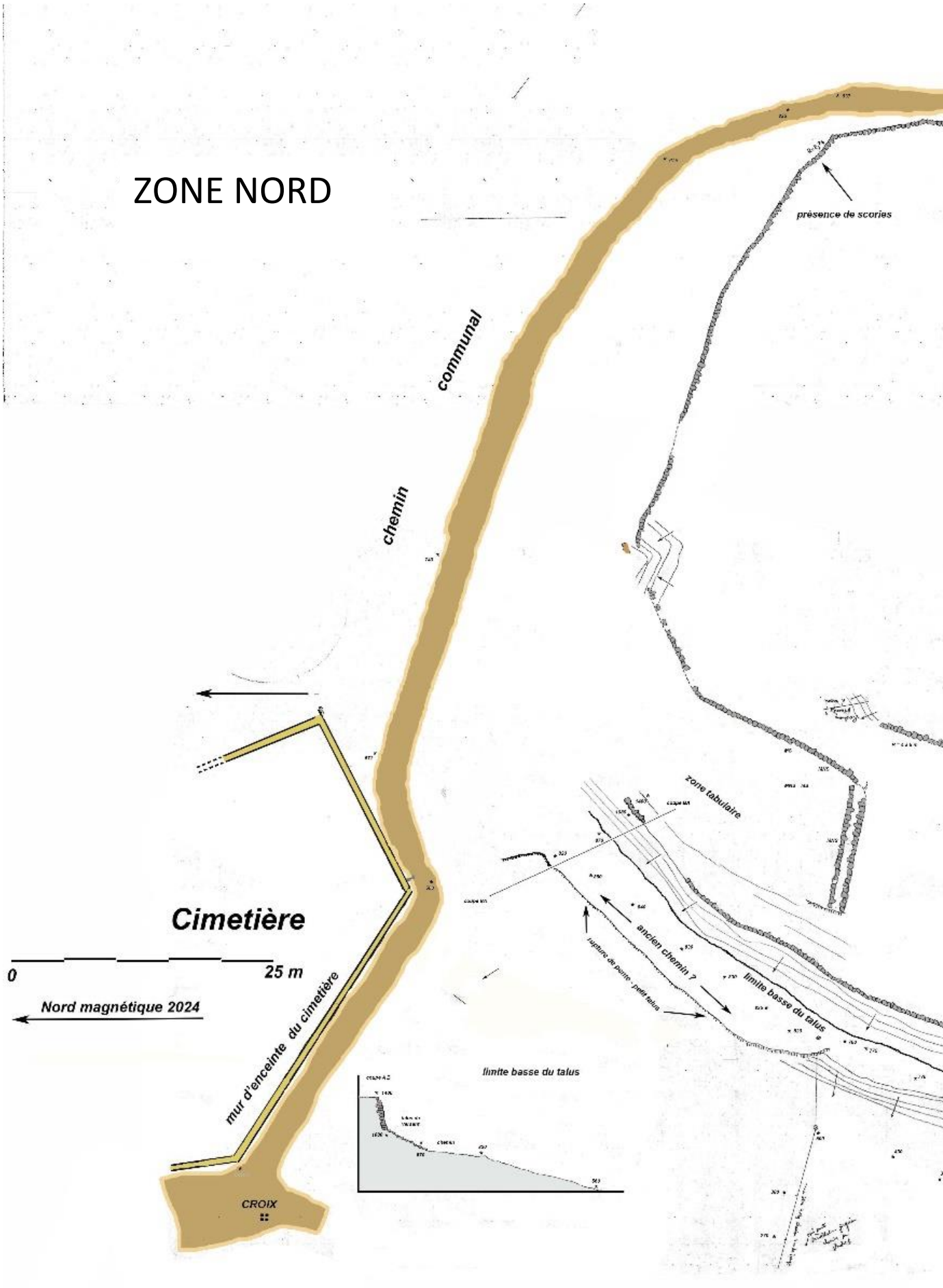


Castrum du CASTEL - commune de Baulou - Ariége

Plan général du « Castel » (voir détails pages suivantes)



La photo aérienne de 1950 permet une lecture intéressante de « *l'urbanisme féodal* » du Castel. Celle-ci se superpose avec le relevé que nous avons réalisé.


ZONE NORD
présence de scories
communal
chemin
zone tabulaire
ancien chemin ?
limite basse du talus
limite basse du talus
Cimetière
0
25 m
Nord magnétique 2024
mur d'enceinte du cimetière
CROIX

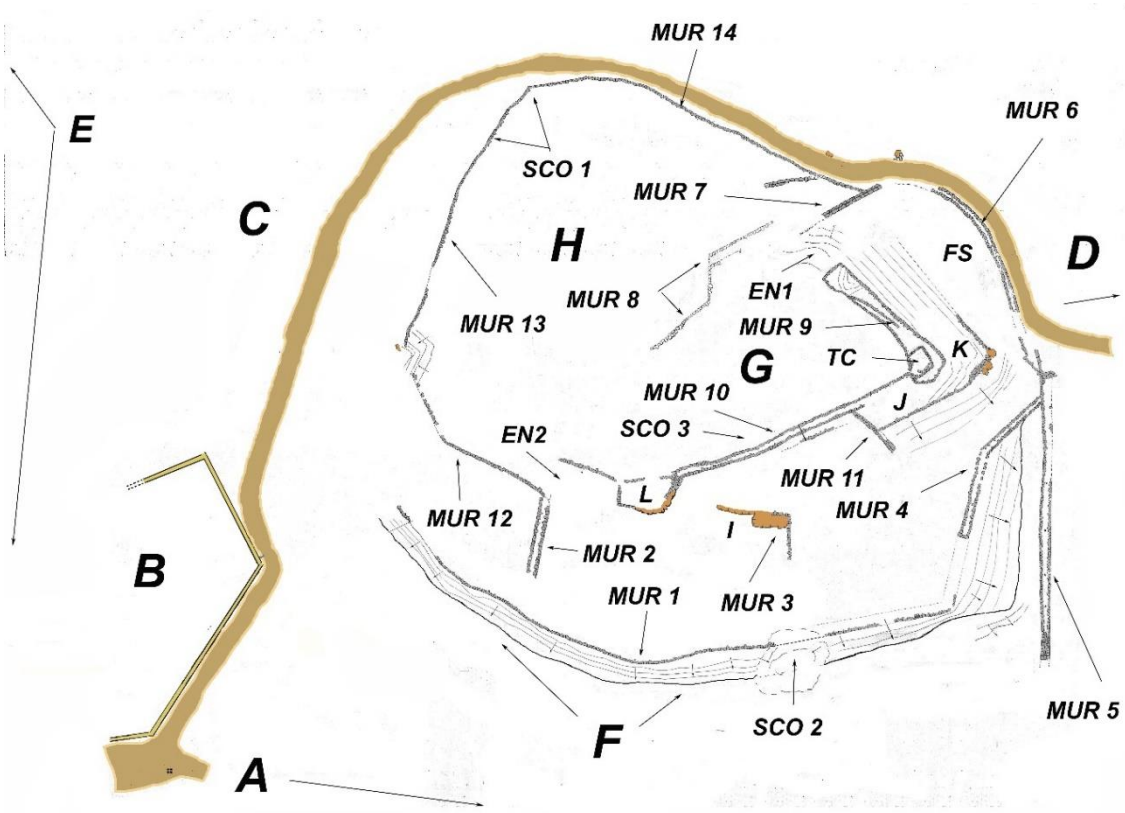
ZONE SUD


chemin
communal
présence de scories
chemin
communal
limite basse du talus
partie sommitale anthropisée
zone horizontale
limite basse du talus
évidemment anthropique
du versant
limite basse du talus
scories
éboulis
limite basse du talus
éboulis
éboulis
limite du bas de l'éboulis

Analyse du bâti

A. Ancien chemin qui mène à la vallée du ruisseau de Carol et à des sources (source de la Serp et source de la Ginebrède)
B. Cimetière
C. Chemin ancien qui fait le tour du Castel
D. Suite du chemin « C » qui devient un chemin de crête et va vers le Roc de Caralp où se situe un autre castrum validé par les textes
E. Hors plan longeant la chapelle un autre vieux chemin se dirigeant vers Clarac (Vernajoul)
F. Zone horizontale évoquant un ancien chemin de desserte du Castel – il semblerait qu'un premier système défensif soit présent mais qui est très dégradé – il semblerait se fixer sur le MUR 1
G. Zone tabulaire anthropisée par adjonction de matériaux divers ; le sol se situe en position supérieure des murs défensifs sous-jacents
H. Zone identique à la zone G – celle-ci n'a pas été investie par nos travaux car elle était fortement encombrée par les broussailles.
I. J. K. Espaces par endroits assez horizontaux qui peuvent contenir des structures d'habitats ou des vestiges de traitement du fer (bas-fourneaux) ?

L. déviation du mur 10 sur un ancrage rocheux créant une sorte de tour avancée. Les constructeurs se sont appuyés sur les rochers sous-jacents et en ont suivi le tracé ! Hauteur conservée 4,70 m.



Castrum du CASTEL - commune de Baulou - Ariége
Les unités structurantes

TC. Tour castrale (?) un quadrilatère limité par d'anciens murs délimite un espace de 12 m ^{2} environ (4 x 3 m). Nous y voyons une tour castrale. Celle-ci est d'ailleurs entourée de plusieurs système de murs défensifs. Cette tour surplombe le fossé sec et est en liaison visuelle directe avec le chemin qui descend du Roc de Caralp.

FS. fossé sec – d'une longueur de 15 m pour une largeur moyenne de 3 à 4 m ce fossé garde une altimétrie horizontale en son fond. Il est enclavé latéralement par des murs.

MUR 1. Ce mur en mauvais état (avec toutefois des hauteurs de 4 m) souligne un ancien chemin qu'on arrive à déceler par sa position horizontale. On note en SCO 2 un épandage de scories assez important. Le mur se rattache sur le MUR 4 mieux conservé qui semble barrer le FS (fossé sec).

MUR 2 - MUR 3. Ces murs dont la fonctionnalité nous échappe sont pratiquement perpendiculaires aux autres murs. Il pourrait s'agir de murs d'habitations ou d'ateliers (peut-être en liaison avec les scories ?) Ces murs ne sont pas parfaitement structurés – des épierrements ont dû les déstabiliser.

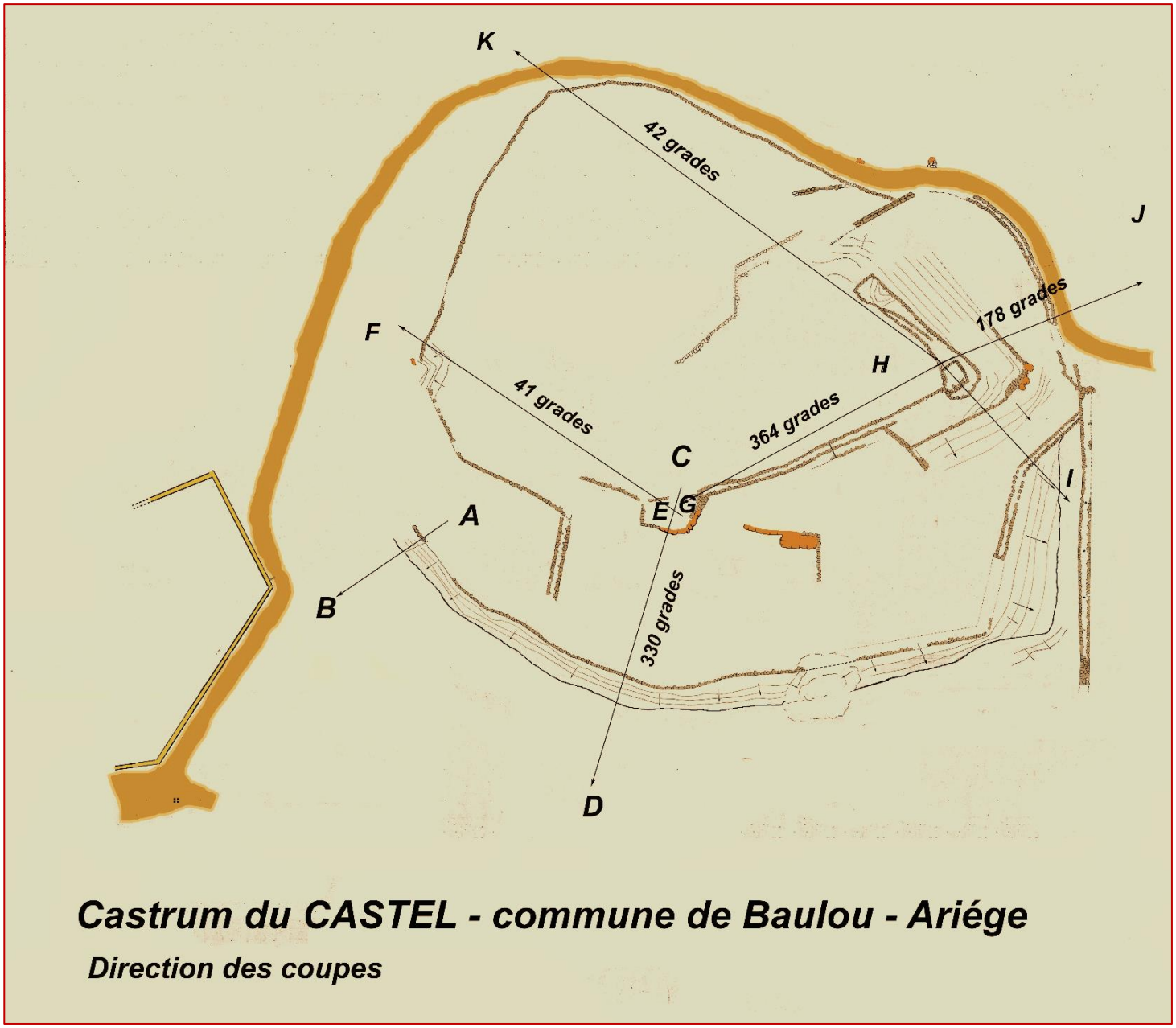
MUR 4. Il semble renforcer les murs 10 et 9 et la tour castrale (TC) réalisant un « barrage » sur le fossé sec (FS). Il vient se chainer sur le mur 5. Les murs 4 et 5 sont mieux stabilisés. Le mur 4 constitue un obstacle de plus de 2 m de hauteur.
MUR 5. Ce mur de 45 m de longueur est rectiligne et est construit avec des blocs de parements de 20 x 20 x 25 cm environ. Il se développe sur une dénivellation de 12 m. A priori il s'articule avec le mur 4, nous y verrons une sorte de « mur bouclier » qui limite le castrum avec la partie méridionale du massif.
MUR 6.
MUR 7.
MUR 8.
MUR 9.
MUR 10. Assez délabré on le suit toutefois assez bien. Une rupture de pente est bien marquée vers l 'W. un mur (MUR 11) vient s'y greffer de façon perpendiculaire. Les parties en dessous des murs constituant la TC (tour castrale) sont horizontaux et s('ancrent sur des rochers qui forment une angulation à l'extrémité du « fossé défensif (FD)
MUR 12. Il est aussi assez délabré mais réalise une rupture de pente créant ainsi un obstacle défensif. Il se prolonge vers l'E par le mur 13 de meilleure facture bien que des épierrements (prélèvements de pierres) aient été opérés sur pratiquement toute la longueur. Quelques tronçons gardent encore leur apparence d'origine. La hauteur varie de 1 m à 2,50 m.

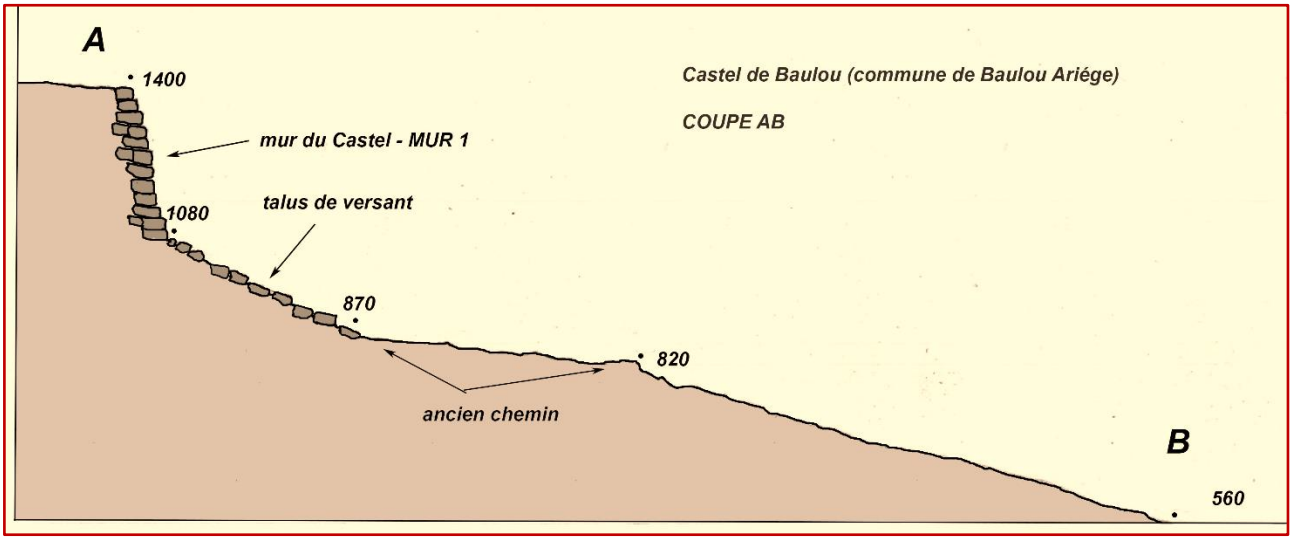
MUR 14. Le mur 14 a été aussi en partie détruit. Certaines portions sont de lecture difficile. Il suit pratiquement sur toute sa longueur l'ancien chemin qui monte vers la crête du « St Sauveur – Roc de Caralp».

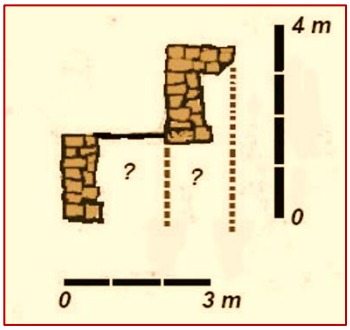
EN 1. Accès 1 (entrée du castrum ?) on note un certain agencement de ce passage, le mur 7 semble participer à la réalisation d'une rampe montante d'accès, l'extrémité est du mur 9 est constitué d'un piédroit qui prouverait la présence d'une sorte de porte.
EN 2. Accès 2 (entrée secondaire du castrum ?)

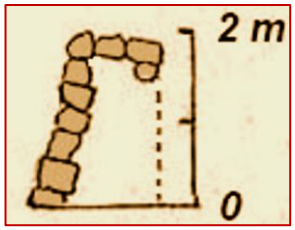
SCO 1 - SCO 2 - SCO 3 : sur ces zones nous avons relevé en surface de nombreuses scories laissant présager de la présence de bas fourneaux. Nul doute qu'il doit en exister d'autres.

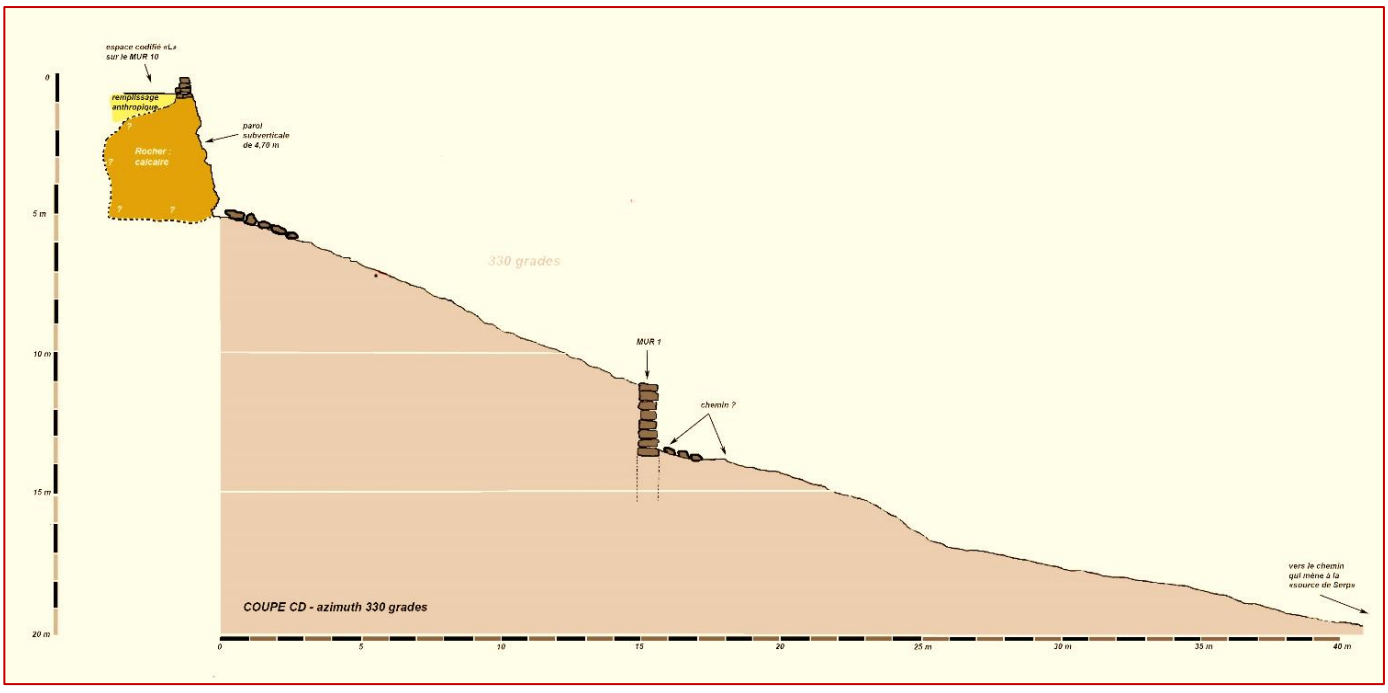
COUPES

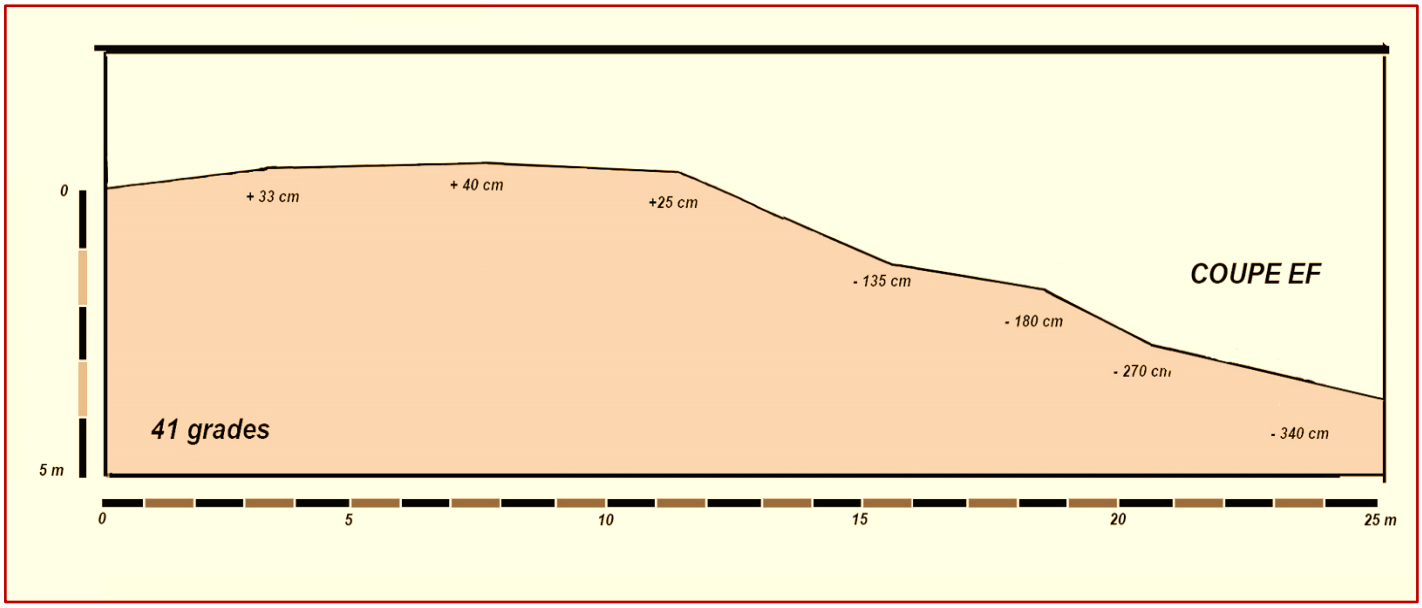

K
42 grades
J
178 grades
F
41 grades
H
364 grades
C
I
E
G
A
B
330 grades
D
Castrum du CASTEL - commune de Baulou - Ariége
Direction des coupes

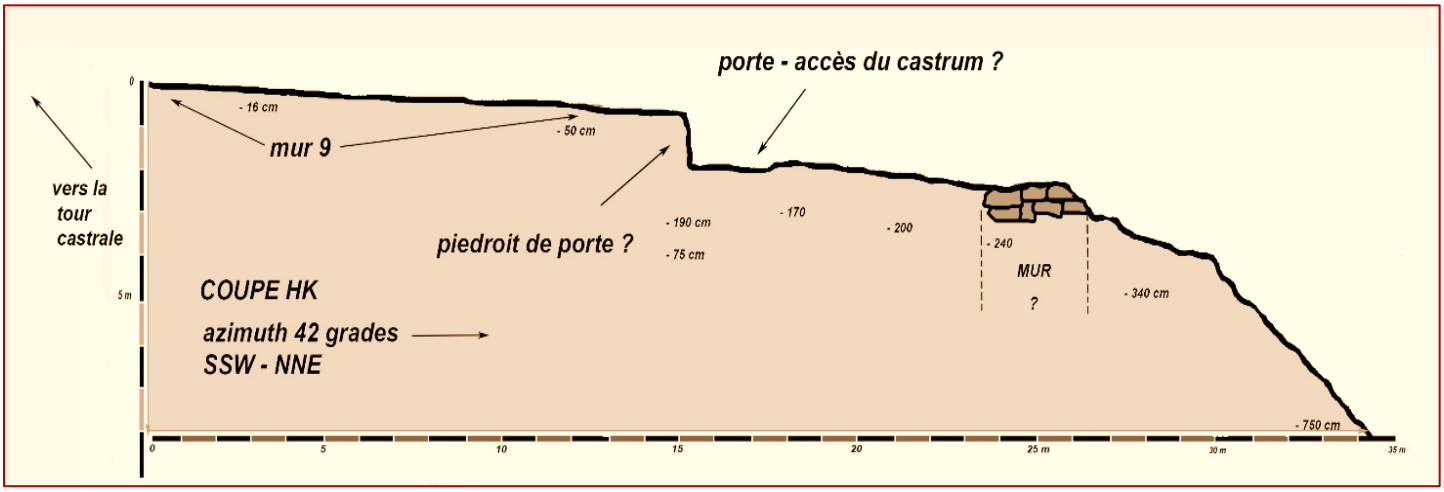

A
1400
Castel de Baulou (commune de Baulou Ariége)
COUPE AB
mur du Castel - MUR 1
talus de versant
1080
870
820
ancien chemin
B
560

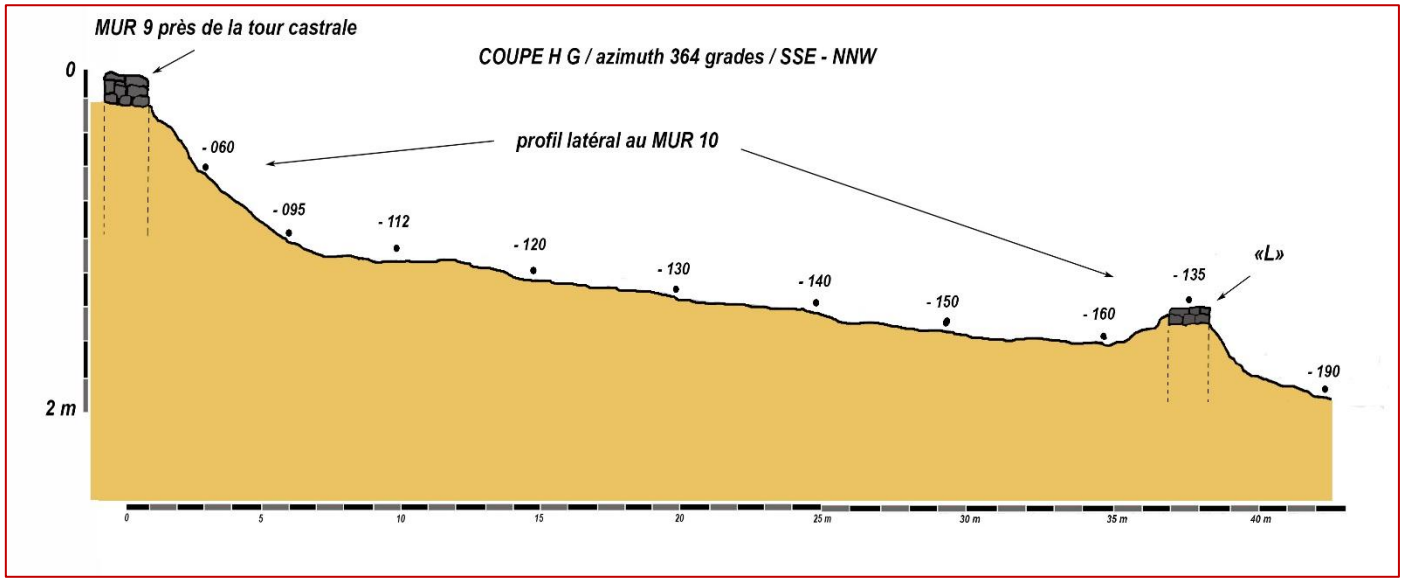

4 m
?
?
0
0
3 m

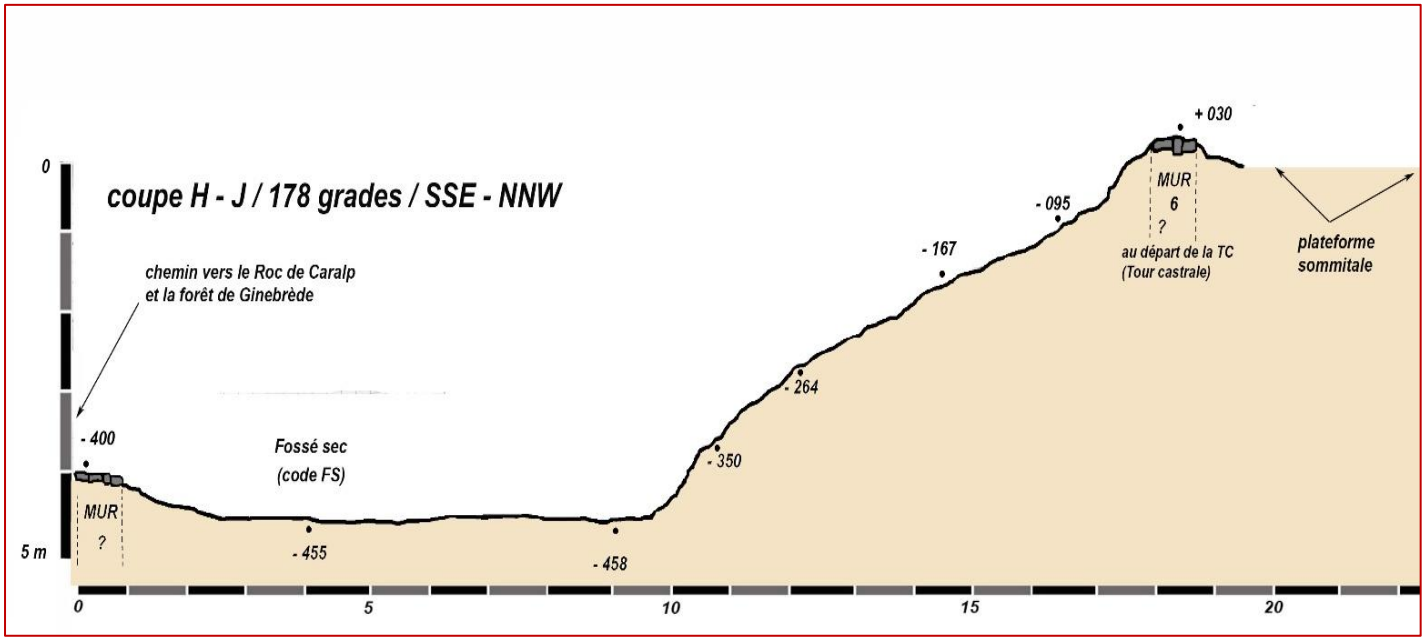

2 m
0

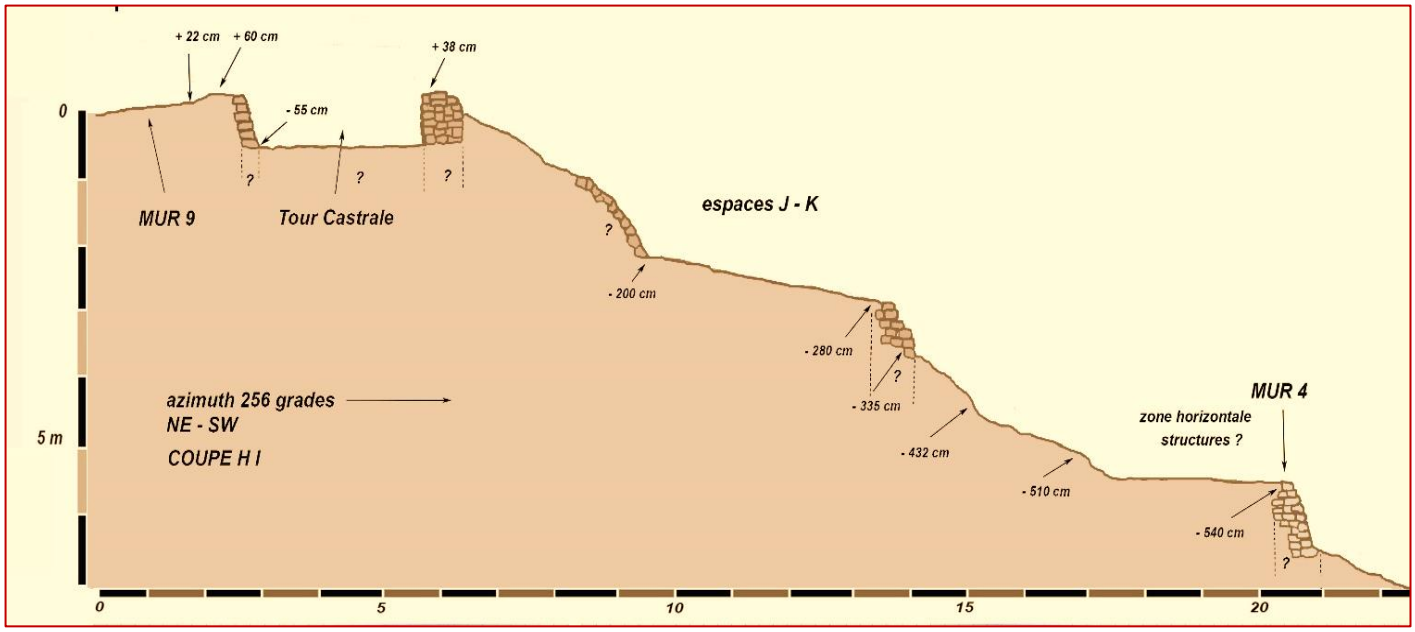

espace codifié «L» sur le MUR 10
remplissage anthropique
Rocher : calcaire
paroi subverticale de 4,70 m
330 grades
MUR 1
chemin ?
vers le chemin qui mène à la «source de Serp»
COUPE CD - azimuth 330 grades
0
5 m
10 m
15 m
20 m
0
5
10
15
20
25 m
30 m
35 m
40 m

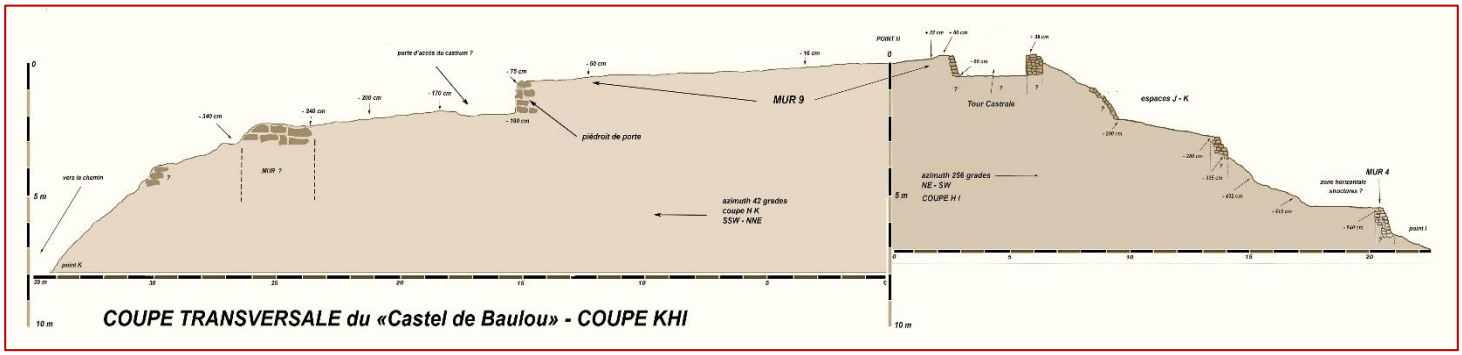

COUPE EF
41 grades
0
5 m
+ 33 cm
+ 40 cm
+25 cm
- 135 cm
- 180 cm
- 270 cm
- 340 cm
0
5
10
15
20
25 m


porte - accès du castrum ?
vers la tour castrale
mur 9
- 16 cm
- 50 cm
piedroit de porte ?
- 190 cm
- 75 cm
- 170
- 200
- 240
MUR ?
- 340 cm
COUPE HK
azimuth 42 grades
SSW - NNE
- 750 cm
0
5 m
5
10
15
20
25 m
30 m
35 m


MUR 9 près de la tour castrale
COUPE H G / azimuth 364 grades / SSE - NNW
profil latéral au MUR 10
0
2 m
- 060
- 095
- 112
- 120
- 130
- 140
- 150
- 160
- 135
«L»
- 190
0
5
10
15
20
25 m
30 m
35 m
40 m


coupe H - J / 178 grades / SSE - NNW
0
5 m
chemin vers le Roc de Caralp
et la forêt de Ginebrède
- 400
Fossé sec
(code FS)
MUR
?
- 455
- 458
- 350
- 264
- 167
- 095
+ 030
MUR
6
?
au départ de la TC
(Tour castrale)
plateforme
sommitale
0
5
10
15
20


+ 22 cm
+ 60 cm
+ 38 cm
- 55 cm
MUR 9
Tour Castrale
espaces J - K
- 200 cm
- 280 cm
- 335 cm
- 432 cm
- 510 cm
- 540 cm
MUR 4
zone horizontale
structures ?
azimuth 256 grades
NE - SW
COUPE H I
5 m
0
5
10
15
20


MUR 9
piédroit de porte
azimuth 42 grades
coupe H K
SSW - NNE
Tour Castrale
espaces J - K
azimuth 256 grades
NE - SW
COUPE H I
MUR 4
zone horizontale
structures ?
COUPE TRANSVERSALE du «Castel de Baulou» - COUPE KHI

Historiographie / Pistes bibliographiques / Références diverses

Nous avons jugé opportun de faire ici état de nos sources mettant en valeur la présence de ce castel dans le village de Baulou. Il s'agit d'une compilation qui demande dans un deuxième temps de réaliser une analyse et démarche rédactionnelle plus soignée ce que nous avons en partie fait dans l'ouvrage monographique sur le village de Cadarcet [4] .
Un travail similaire plus historique devrait être fait aussi pour le village de Baulou, cela pourrait être un axe de réflexion a poursuivre dans les années qui suivent.
Nous nous sommes donnés pour priorité dans ce dossier de ne relever que les données architecturales et foncières du Castel.
Nos équipes travaillent aussi en 2024 sur un site plus récent puisqu'il s'agit du « *couvent de Carol* » (environ 1860 – 1956) situé à quelques centaines de mètres du Castel de Baulou. Nul doute que nous nous acheminerons certainement vers une monographie de ce village plus tard …
Dans cette attente nous gravons sur le papier nos données afin de faire avancer les connaissances sur Baulou.

La documentation « *baulusienne* »

« *Monographies communales du canton de Foix* » par Paul Baby (avec cartes spéciales au 1/50 000°, pp. 13 - 15.
« *Les anciens châteaux de Baulou et du Pigné constituent, avec l'église, les seuls édifices de la commune dignes d'être signalés* ». « *On remarque encore un ancien château qui dénote, sur la marche de l'occupation et de la mise en culture du pays, l'influence féodale des anciens souverains de ce comté* ». Cf. ADA cote 8°31 localisation AD1C281XO.

« *Rôle des feux du comté de Foix en 1390* » par M. A. de Dufau de Maluquer In Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau, 1898- 1899, II° série tome 28, p. 81 - 82 , édité en 1900 à Pau chez Vve (veuve) Léon Ribaut, libraire de la Société, rue Saint-Louis, imprimeur J. Empérauger imprimerie-stéréotypie Garet à Pau.
Nombreuses informations sur les seigneurs et consuls de Baulou (et Cadarcet) – idem pour d'anciens textes et démographie.

Cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Pamiers /Archives Parlementaires de la Révolution Française. Année 1879, pp. 281-285. Fait partie d'un numéro thématique : Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799), voir page 284. Demande de recherche de « *charbon de terre – « indices à Baulou* ».

Guillot Florence. « *Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge (Ariège)* ». In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 23-24, 2005. pp. 265-292.

ADA cote 67 J 6 concerne essentiellement Baulou
Divers cahiers …
Baulou : rappelle le dieu « *Hohis Bulliera* (?) » revoir orthographe sur dossier. *« Baulou » – « Beau lieu* » !

Cote 49 EDT / 04
Mention sur la commune de Baulou (1881) des 11 chemins vicinaux dont 3 partent de l'église
- le chemin de Carol de Serny à St Martin de Caralp
- autour du cimetière à l'église
- rejoint la route 961 vers Foix (Foix – Cazères).

1 PER 41 / 1929 Raymond Astre « Le Mammouth de Baulou » .

465 W 27 chemin Cadarcet – Baulou

3 0 1148 chemin vicinal N° 1

Baulou CC 2 49 EDT / CC 1

112 EDT / 01

49 EDT / 020 Mines et carrières
- autorisation de fouilles pour rechercher la lignite / houille sur la commune de Baulou au lieu-dit Garrapel (en 1902).

Calvet Jean-Paul. « *Cadarcet. Histoire d'un village en Séronais (Ariège)* ». Monographie concernant le village de Cadarcet avec nombreuses notes sur Baulou. Edition Lauragais-Patrimoine, 460 pp., importante iconographie et cartes plans divers. 2024.

Anciens textes

(documentation fournie par Denis Mirouse que je remercie ici)

1144. Première mention de Baulou [5] « *Et plus li dohec los delmes* (dîmes) *de Cadarcet et de Baulou …* »

Dans l'étude de Garrigou (« *Études historiques sur l'ancien Pays de Foix et le Couserans* » [6]) on retrouve le résumé d'un manuscrit datant de 1458 ; on peut lire : « *Roger Bernard IV, en 1144, gratifia le monastère de quelques rentes en la vallée d'Aspira, … Ce pieux comte donna encore au monastère les dixmes de Cadarcet et de Baulou.*

1169. Abandon des dîmes de Cadarcet et Baulou. Par acte de donation, passé en 1169, le Comte de Foix, Roger Bernard, abandonne les dîmes de Cadarcet et de Baulou à l'abbé de Saint-Volusien de Foix. « *Et plus li donec lo delmes de Cadarcet et de Baulou entro a la Font comtal, lo castel dels Esties et Serras, lo delme et las premissias de Serras et de La Barra, lo*

4. Cf. Jean-Paul Calvet « *Histoire d'un village en Séronais – Cadarcet (Ariège)* » . Publication – édition collection Lauragais -Patrimoine, décembre 2024, 360 pp. ; voir en particulier divers chapitres pp.31 - 67.
5. « *Chroniques romanes des comtes de Foix* » composées au XVème siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville. Publiées pour la première fois par Félix Pasquier, Henri Courteault. Éditeur Gadrat aîné (Foix) - puis A. Picard et fils (Paris). Date d'édition : 1895, Bibliothèque Nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, cote Lk2 - 4457.
6. Tome 1, 1846 Imprimeur Auguste Hénault Toulouse ; à la page 344 des « *Manuscrits inédits sur le pays de Foix* ».

castel de la Barra de mietj riu Alsas entro al fluvi d'Ariego, et la villa de Savignac » [7].

1194. « *Accord entre Raymond Roger comte de Foix et Bernard Amiel de Palers* (Paillès), *par lequel le comte lui donne le château, justices et lieu de Baulou et Cadaissourt avec ses appartenances, censives, questes, leudes et généralement tout ce qu'il peut avoir audit lieu et ledit Amiel lui donne tout ce qu'il a depuis le château de Labarre jusqu'al casse d'Amelii* ». [8]

1194. *« Transaction entre Roger Bernard (?), comte de Foix, et Bernard Amielh de Pailhès qui reçoit château, justice et lieu de Baulou et Cadaixourt avec censives, questes, leudes en échange de droits sur Sampnat, Avenat, Affar, maisons à Gabsat et aussi ce qu'il possède au château de Barra (casa de Amelii)* » [9].

1194. « *Hommage (Reconnaissance) fait par Bernard Amiel de Pailhès à Raymond Roger, comte de Foix, du château de Baulou* » [10].

En 1194, un texte précise bien que les « *écarts* » de Perazam et Ponsou, appelés à l'époque « *Cadaissourt (Cadaixourt)* », sont assujettis à Baulou et font donc partie du comté de Foix. C'est, en effet, aux termes d'une transaction intervenue en 1194 entre Raymond-Roger comte de Foix et Bernard Amiel de Pailhès que ce dernier reçut de ce prince « *le château, justice et lieu de Baulou et Cadaissourt avec ses appartements, censives, questes, leudes, etc.* » [11].
Cadarcet reste ainsi dans le Couserans.

Ainsi, en 1194, c'est à l'issue d'un échange [12] où Bernard Amiel donnait ce qu'il avait à Labarre, qu'il reçut le castrum de Baulou et prêta serment pour ce bien uniquement au comte de Foix [13].

Des analyses historiques réalisées par Denis Mirouse … Sur le lieu-dit « Cadaissourt » et « Serre de Cor ».

« *Cette précision est importante car elle marque la limite de juridiction du comte de Foix au XII^{ème} siècle.*
Cadarcet dépend des Amiel de Pailhès/Rabat et Baulou-Cadaissourt de la famille de Foix.
Cette limite est ancienne et correspond aussi, au X^{ème} siècle (selon la charte 702 de Lézat), à celle entre pagus de Couserans et ministerium de Foix (subdivision du pagus de Toulouse).
Ainsi la Serre de Cor est-elle entièrement dans le ministerium fuxense. À savoir, Serre de Cor/Corona (comm. Cadarcet), las Taconeros/Taxoneras (commune de Labastide-de-Sérou) et Pradières de Serre de Cor/Prado (commune Aygues Juntes), qui font face aux deux toponymes médiévaux typiques de limites Las Fites (comm. Labastide-de-Sérou) et Las Termas (commune de Gabre).
Les rapports entre Foix et les Amiel de Pailhès/Rabat ont beaucoup dépendu de ceux entre Foix et Toulouse, bien souvent tendus.
C'est d'ailleurs dans un contexte de vive tension entre Foix et Toulouse, en 1243, que Bernard Amiel de Pailhès rend hommage de la forcia de Cadarcet à Raymond VII (première mention de l'ouvrage) et que, par conséquent, Roger IV lui reprend Cadaissourt et Baulou.

1212 - 1213. On rappellera le texte relaté par Dom Vaissette dans lequel Bernard Amiel assiste comme témoin aux actes du Comte de Toulouse. C'est de lui qu'il détient de nombreux espaces fonciers autour de Cadarcet : Alzen, Baulou, Unjat, Montagagne (mais aussi Montels - site de Manchifrotte).

1271. Le castrum de Cadarcet est inclus (abusivement ?) à la vallée de Baulou et apparaît dans la partie du comté de Foix ne relevant pas du comté de Toulouse.
Item vallis de Baulono cum castris de Baulono et de Cadarceto, cum villis de Loberiis et de Vernojol [14].

1272. « *Dénombrement des terres qui composaient le Haut-Pays de Foix* » ou « *Limites du Haut-Pays de Foix au XIII^{ème} siècle* ».
« *Item vallis de Baulono cura castris de Baulono et de Cadarceto (Cadarcet), cum vallis de Loberiis et Vernajol. Item vallis de Campranhano …* etc. » [15].

1445. Cadarcet et son territoire sont dans la juridiction de Foix, limités à l'est par le lieu de Cadexourt. « *Cadarcet et lo territory daquel es dedins le terminy de foix et se termena am lo loc de Cadexourt et am lo territory de alzen et de montellis et am lo territory de Unyat loqual loc de Cadarcet es de la juridiction de foix* ».
Le lieu de Cadexourt est de la juridiction de Baulou, qui ainsi confronte avec Cadarcet.
« Item ha mon dit senhor en lo dit loc de Baulo.loqual loc de Baulo termena et se confronta am lo territory de Cos de Verneyol de Lobenx de sent martin de caralp et am cadarcet inclus le loc de Cadexourt loqual se ditz esser et es de la juridiction de Baulo [16] » .

1446 - 1450 : obligation pour les habitants de Baulou « de faire guet et corvées » au château de Foix [17].

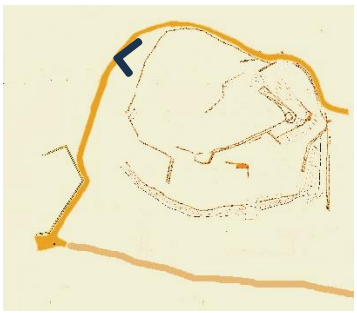
7. D'après un texte vu par Arnaud Esquerrier. Chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVème siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville et publiées pour la première fois par Félix Pasquier, Henri Courteault, éd. Gadrat aîné, Foix, 1895, p.20.
8. A.D.A. cote E6 css.19 n°33 p.266.
9. Inventaire de la Tour ronde de Foix ? Rapporté par A.Navelle « *La famille de Villemur* », Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts, 1981, pp. 111-184.
10. Bibliothèque nationale, collection Doat, vol.169 fol.13 et vol. 168 fol.53. Aux A.D.A. cote E 6 « *Archives de la Tour Ronde* » les références données sont celles-ci : 1194 - E6 - Caisse 19, n° 33, p. 266 : Paillès, avril 1194.
« *Reconnaissance faite par Bernard Amiel de Paters* (Pailhès) *à Raimond Roger, comte de Foix, du château de Baulou* ».
11. Cf. Inventaire des Archives de la tour Ronde du château de Foix, page 266.
12. « *Accord entre Raymond Roger, comte de Foix, et Bernard Amiel de Palers, par lequel le comte lui donne le château, justices et lieu de Baulou et Cadarcet avec ses appartenances, censives, questes, leudes et généralement tout ce qu'il peut avoir audit lieu et ledit Amiel lui donne tout ce qu'il a depuis le château de Labarre jusqu'à la casse d'Amelii, ...* », ADA 09, E 6 css19 n° 33, p. 266.
13. Cf. Denis Mirouse : « *Autour d'Alzen à l'époque féodale : rivalités et enjeux territoriaux entre Foix et Comminges (1150-1272)* ».
14. Enquête sur les limites du comté de Foix. HGL, Paris, 1742, tome IV, c.51.
15. Cf. « *Histoire du comté de Foix, 1 depuis les temps anciens jusqu'à nos jours* » de H. Castillon d'Aspet.
16. Inventaire des archives du comte de Foix, par Michel du Bernis A.D. Pyr. Atl. 392.
17. Cf. A.D.A. cote 67 J 6.

Photographies de terrain

(photos J.-Ch. Pétronio – André Bedoc – Pierre Bunouf)

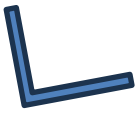


Détail parement du MUR 13.
Pierres scellées à la chaux.





Les angulations au trait bleu … ou rouge désignent le sens directionnel de la prise de photo

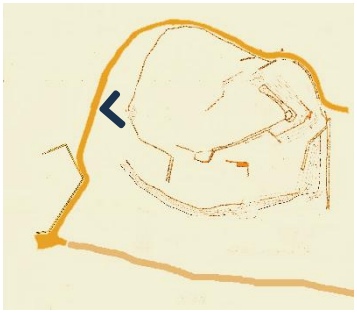




MUR 13 très délabré







MUR 13
des parements parfois
en partie conservés

MUR 13
Le rempart a servi de carrière de pierres, l'âme du mur et parfois le parement interne sont mis à jour



MUR 13
« *la partie interne* » du parement interne est dévoilé. Il est scellé à la chaux. Sur ce mur a été mis en place une plateforme sub horizontale.



Angulation MUR 13 - MUR 14 et zone SCO 1.
Cette partie située près du chemin actuel a fait l'office d'importants prélèvements de pierres. Le mur est fortement dégradé. De nombreuses scories de fer sont présentes provenant certainement des parties supérieures.

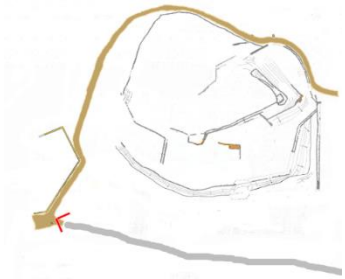


« Terre brûlée » et nombreuses scories ayant raviné

Les photos - angulation des prises de vues



L'ancien chemin qui mène à la fontaine de la Serp et « aux moyens de production agricoles » …



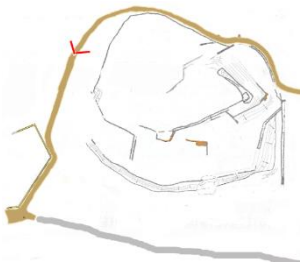


MUR 1 – premier système de mur défensif

Chemin ancien

Renforcement latéral du chemin

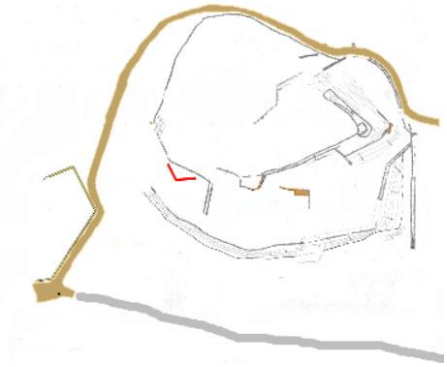




Le chemin de contournement du « Castel » - chemin qui se dirige vers le Pech Saint Sauveur et le Roc de Caralp. La première structure défensive se trouve sur la droite du personnage à quelques mètres



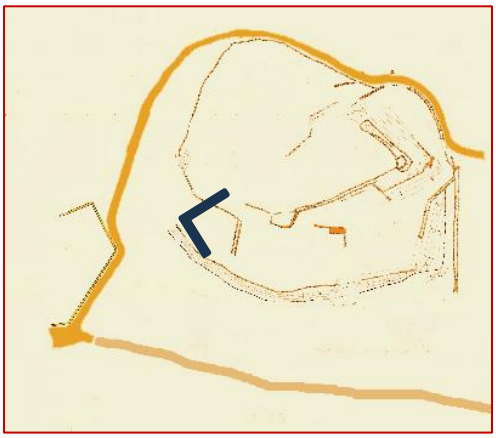
Le MUR 12 (partie sud – ouest) fortement dégradé par le prélèvement de pierres aux siècles derniers.
On remarque la plateforme horizontale anthropisée au-dessus.
Le mur a été construit puis on a remblayé pour faire le niveau.





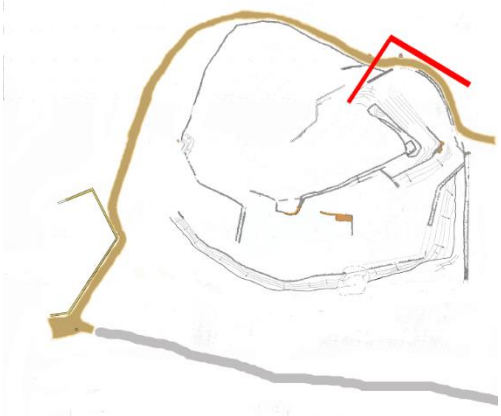
Détail du MUR 12 (partie sud – ouest) cf. photo précédente











Extrémité orientale du fossé sec (FS) – sur la gauche le chemin qui monte au Pech de Saint-Sauveur, à droite on devine une rampe d'accès au « *caput castri* » (la chronologie de cette rampe n'a pas été certifiée / est-elle féodale ou plus tardive ?)

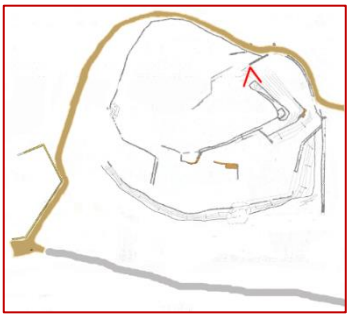




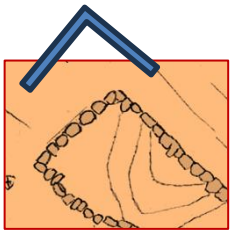


MUR 9 / Système défensif précédent la plateforme sommitale horizontale contenant la tour castrale (partie gauche) et l'entrée (partie droite). On voit au bas sur la photo un abreuvoir en ciment récent !





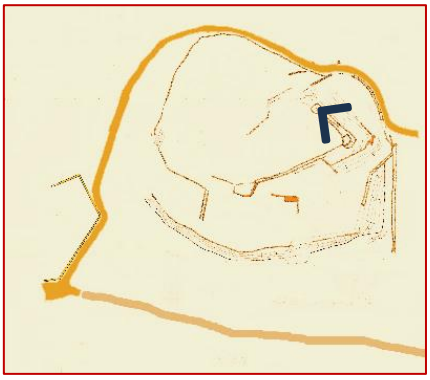
Le piédroit de l'entrée du Castel (ENT) est encore conservé dans la partie est du mur 9 ; il présente un parement perpendiculaire de plusieurs assises. La rampe d'accès mène à ce point.

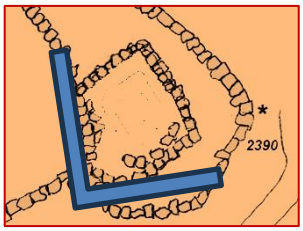


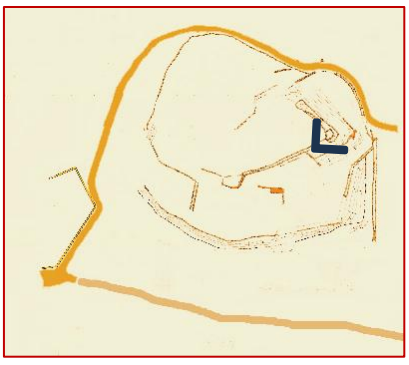




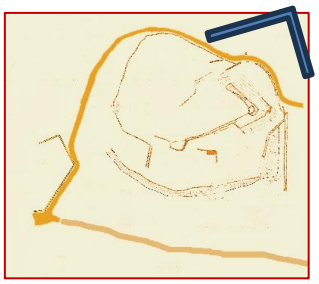
La tour castrale (?) vue de profil et de dessus

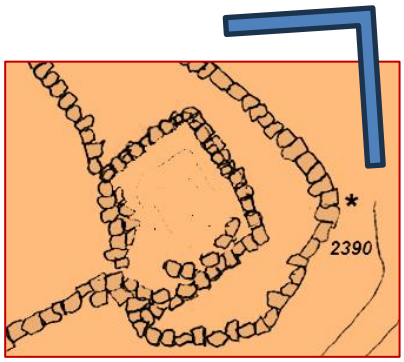












Mur de renfort de la Tour Castrale



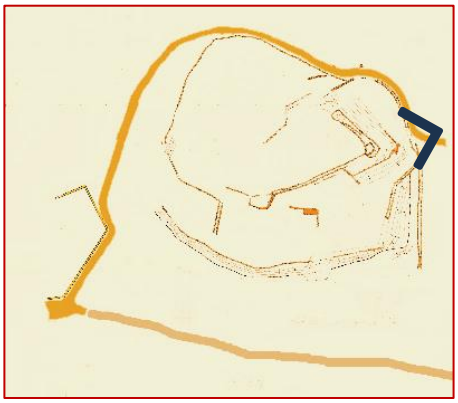




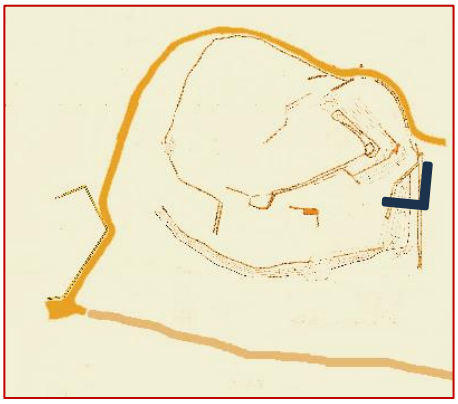
Plan plus large du mur de renfort de la Tour Castrale que l'on devine en profil en haut de la photo

Petit muret s'alignant sur le chemin qui va au Roc de Caralp.
Nous resterons réservé par rapport à son ancienneté !









Le « MUR 4 » qui barre vers le sud le fossé sec (FS)





Le « MUR 5 » limite de propriété
ou structure du Castel ?



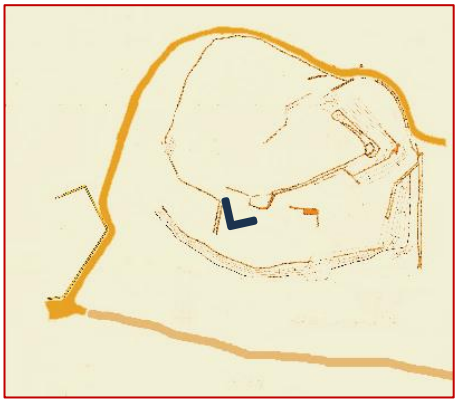
Vue du profil supérieur du MUR 10 – sur la gauche on distingue une partie de la structure I (MUR 3) – à droite le mur 11



Appareillage sur relief calcaire de la structure « L »

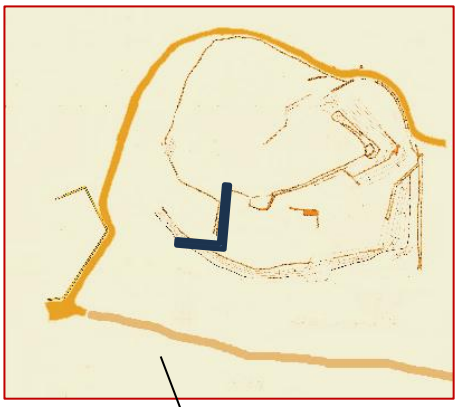


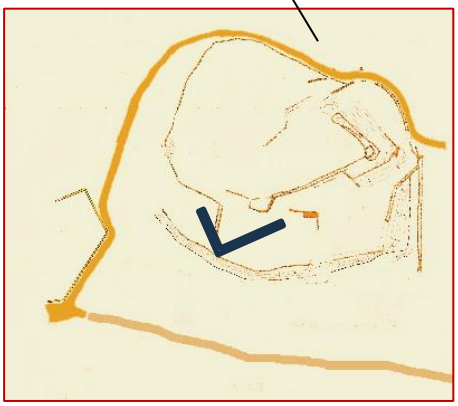






Structure « L »













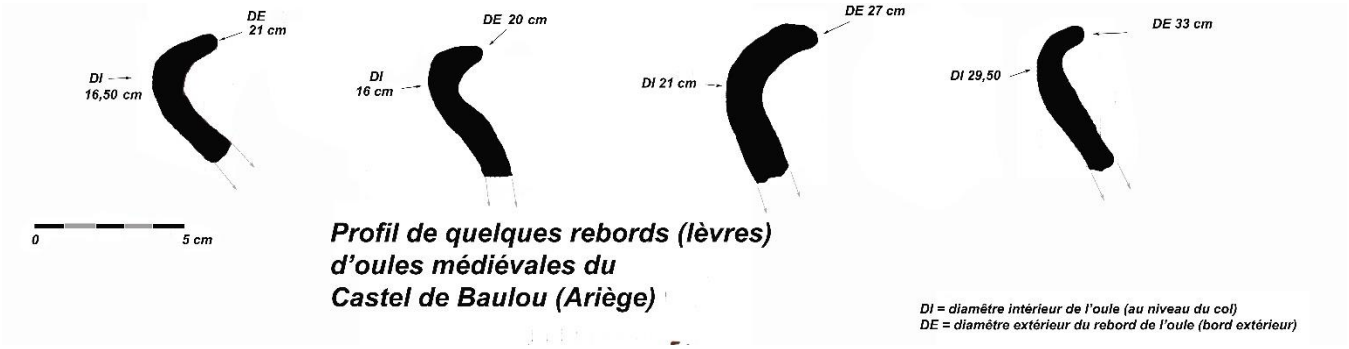
L'entrée d'un terrier de blaireau nous a donné l'opportunité de récupérer du mobilier archéologique : fragments de céramiques et scories (zone SCO 3). Le tunnel de l'entrée du terrier plongeait à environ 45 ° sous terre sur environ 2 m à proximité du MUR 10.
Le « terril » extérieur créé par le creusement du blaireau contenait un important mobilier.

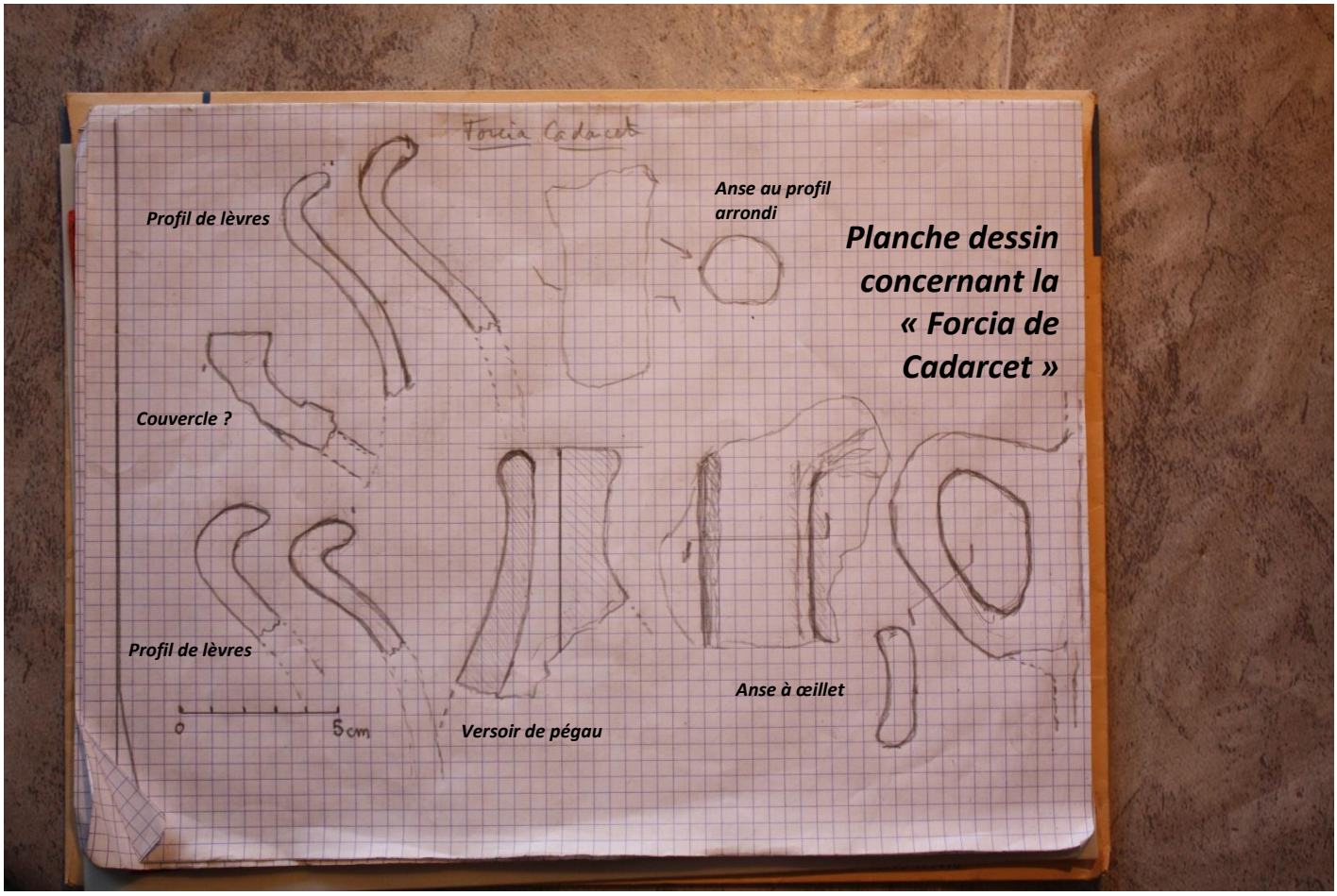


Ramassage de scories sur les zones SCO 1 et SCO 2



Fragments de scories du « Castel de Baulou » au terrier « SCO 3 «





Sur la plupart des sites féodaux du Séronais nous avons retrouvé de la céramique grise médiévale dont la typologie est semble-t-il partout semblable. On retrouve aussi des scories de fer comme au Castel de Baulou.

Remerciements

M. Emmanuel Lacroix propriétaire des lieux qui avec beaucoup de sympathie et vif intérêt pour notre projet nous a délivré l'autorisation …
Mme Esquirol maire de Baulou qui nous a facilité matériellement les relevés du site, MM. Bonnel et Derramond adjoints au maire.
Florence Guillot et Denis Mirouse pour leurs avis éclairés et conseils

Les associations
- la Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol (S.H.R.S.F.)
- la Société d'Histoire et d'Archéologie de Soréze (S.H.A.S.)
- le Groupe Spéléologique de Foix (G.S.F.)

Les personnes « *sur le terrain* »
André Bedoc
Pierre et Djamila Bunouf
Patrick Lançon
Frédéric Mouynet
Thierry et Sylvie Pélissier
Jean-Charles Pétronio
Alain Varenard
Michel Vergnes
Jean-Paul Calvet

Rapport établi le 20 décembre 2024
Jean-Paul Calvet
14 chemin d'En Teste
81540 SOREZE
Mail : j.calvet81@free.fr